32e ANNÉE — T. XLVII

N° 1082 — 19 novembre 1950



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 25 francs
Abonnement { Un an : 600 francs
Six mois : 325 francs }

Une date mémorable dans l'histoire de l'Église catholique

LA DÉFINITION SOLENNELLE du dogme de l'Assomption

La Bulle dogmatique « Munificentissimus Deus » (1. 11. 50) (1)

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

PAR LAQUELLE IL EST DÉFINI, COMME DOGME DE FOI, QUE LA VIERGE MARIE A ÉTÉ ÉLEVÉE, EN AME ET EN CORPS, DANS LA GLOIRE CÉLESTE.

PIE EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU
POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Dans sa munificence, Dieu, qui peut tout et dont le plan providentiel est fait de sagesse et d'amour, adoucit par un mystérieux dessein de sa pensée, les souffrances des peuples et des individus en y entremêlant des joies, afin que par des procédés divers et de diverses façons, toutes choses concourent au bien de ceux qui l'aiment (Cf. *Rom.* VIII, 28).

Notre pontificat, tout comme l'époque actuelle, est accablé de multiples soucis, préoccupations et angoisses causés par les très graves calamités et les déviations de beaucoup d'hommes qui s'écartent de la vérité et de la vertu. Cependant, c'est pour Nous une grande consolation de voir des manifestations publiques et vivantes de la foi catholique, de voir la piété envers la Vierge Marie, Mère de Dieu, en plein essor, et croître chaque jour davantage, et offrir presque partout des présages d'une vie meilleure et plus sainte. Il arrive de la sorte que tandis que la Très Sainte Vierge remplit amoureusement ses fonctions de mère en faveur des âmes rachetées par le sang du Christ, les esprits et les cœurs des fils sont incités à contempler avec plus de soin ses privilèges.

Dieu, en effet, qui, de toute éternité, regarde la Vierge Marie avec une toute particulière complaisance, *dès que vint la plénitude des temps* (*Gal.* IV, 4), réalisa le dessein de sa Providence de façon que les privilèges et les prérogatives dont il l'avait comblée avec une suprême libéralité resplendissent dans une parfaite harmonie. Que si l'Eglise a toujours reconnu cette très grande libéralité et cette parfaite harmonie des grâces, et si, au cours des siècles, elle les a chaque jour explorées plus intimement, il était cependant réservé à notre temps de mettre en plus grande lumière le privilège de l'Assomption corporelle au ciel de la Vierge Marie, Mère de Dieu.

Ce privilège resplendit jadis d'un nouvel éclat, lorsque Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie IX, définit solennellement le dogme de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Ces deux privilèges sont, en effet, très étroitement liés. Par sa propre

(1) Traduction de la *D. C.* sur le texte latin publié par l'*Osservatore Romano* du 2. 11. 50. Ce numéro, ainsi que celui de la veille, avait paru encadré de jaune (couleur pontificale). Il reproduisait en première page, outre le fac-similé de l'autographe de la prière à Notre-Dame de l'Assomption écrite de la main du Pape, qu'on lira plus loin, col. 1491, le texte italien du discours pontifical à la foule sur la place Saint-Pierre, à la Toussaint. La Bulle commence en page 2, au milieu de laquelle se trouve la reproduction du début de la Bulle originale, la première de ses 6 pages de parchemin.

mort, le Christ a vaincu le péché et la mort, et celui qui est surnaturellement régénéré par le Baptême triomphe par le même Christ du péché et de la mort. Toutefois, en vertu d'une loi générale, Dieu ne veut pas accorder aux justes le plein effet de la victoire sur la mort, sinon quand viendra la fin des temps. C'est pourquoi, les corps mêmes des justes sont dissous après la mort, et ne seront réunis, chacun à sa propre âme glorieuse qu'à la fin du monde.

Cependant, Dieu a voulu exempter de cette loi universelle la Bienheureuse Vierge Marie. Grâce à un privilège spécial, la Vierge Marie a vaincu le péché par son Immaculée Conception, et de ce fait, elle n'a pas été sujette à la loi de demeurer dans la corruption du tombeau, et elle ne dut pas, non plus, attendre jusqu'à la fin du monde la rédemption de son corps.

C'est pourquoi, lorsqu'il fut solennellement défini que la Vierge Marie, Mère de Dieu, a été préservée dès sa conception, de la tache originelle, les fidèles furent remplis d'un plus grand espoir de voir définir le plus tôt possible, par le suprême magistère de l'Eglise, le dogme de l'Assomption corporelle au ciel de la Vierge Marie.

En fait, on vit alors, non seulement les simples fidèles, mais encore les représentants des nations et des provinces ecclésiastiques, ainsi que de nombreux Pères du Concile du Vatican, postuler instamment cette définition auprès du Siège apostolique.

Au cours des siècles, ces pétitions et ces vœux, loin de diminuer, ne firent que croître en nombre et en instance. En effet, de pieuses croisades de prières furent organisées à cette fin ; de nombreux et éminents théologiens en firent l'objet de leurs études empressées et attentives, soit en particulier, soit dans des Athénées ou Facultés ecclésiastiques, soit dans d'autres Instituts destinés à l'enseignement des sciences sacrées ; des Congrès mariaux nationaux ou internationaux eurent lieu, en de nombreuses parties du monde. Ces études et ces recherches mirent en meilleure lumière le fait que, dans le dépôt de la foi chrétienne confié à l'Eglise, était également contenu le dogme de l'Assomption au ciel de la Vierge Marie ; et, généralement, il en résulta des pétitions dans lesquelles on priait instamment le Saint-Siège de définir solennellement cette vérité.

Dans cette pieuse campagne, les fidèles se montrèrent admirablement unis à leurs évêques, lesquels adressèrent en nombre vraiment imposant des pétitions de ce genre à cette Chaire de saint Pierre. Aussi, au moment de Notre élévation au trône du souverain pontificat, plusieurs milliers de ces suppliques avaient été présentées au Siège apostolique de toutes les régions de la terre et par des personnes de toutes les classes sociales : par Nos chers Fils les cardinaux du Sacré-Collège, par Nos vénérables Frères les archevêques et évêques, par les diocèses et les paroisses.

En conséquence, tandis que Nous adressions à Dieu de ferventes prières afin d'obtenir pour Notre âme la lumière du Saint-Esprit en vue de la décision à prendre en une si grave affaire, Nous édictâmes des règles spéciales, pour que fussent entreprises dans un effort commun des études plus rigoureuses sur cette question et pour que, pendant ce temps, fussent rassemblées et examinées soigneusement toutes les pétitions concernant l'Assomption au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie (*Petitiones de Assumptione corporea B. Virginis Mariae in coelum definienda ad S. Sedem delatae.* Deux vol. Typis Polyglottis Vaticanis, 1942).

Mais comme il s'agissait d'une chose particulièrement grave et importante, Nous jugeâmes opportun de demander directement et officiellement à tous les vénérables Frères dans l'épiscopat de bien vouloir Nous exprimer ouvertement chacun son sentiment à ce sujet. C'est pourquoi, le 1er mai de l'année 1946, Nous leur adressâmes la lettre *Deiparae Virginis Mariae,* dans laquelle se trouvait ce qui suit : « Est-ce que vous, vénérable Frère, dans votre grande sagesse et prudence vous pensez que l'Assomption corporelle de la Bienheureuse Vierge puisse être proposée et définie comme dogme de foi, et est-ce que vous, votre clergé et vos fidèles vous désirez cela ? »

Et ceux que *l'Esprit-Saint a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu* (*Act.* xx, 28) donnèrent à l'une et à l'autre question une réponse presque unanimement affirmative. Ce « singulier accord des évêques et des fidèles catholiques » (Bulle *Ineffabilis Deus, Acta Pii IX*, p. 1, vol. I, p. 615), qui estiment que l'Assomption corporelle au ciel de la Mère de Dieu peut être définie comme un dogme de foi, comme il Nous offre l'accord de l'enseignement du magistère ordinaire de l'Eglise et de la foi concordante du peuple chrétien — que le même magistère soutient et dirige — manifeste donc par lui-même et d'une façon tout à fait certaine et exempte de toutes erreurs, que ce privilège est une vérité révélée par Dieu et contenue dans le dépôt divin confié par le Christ à son Epouse, pour qu'elle le garde fidèlement et le fasse connaître d'une façon infaillible (Cf. Concile du Vatican : *De fide catholica,* chap. IV), le magistère de l'Eglise, non point certes par des moyens purement humains, mais avec l'assistance de l'Esprit de vérité (*Joan.* XIV, 26) et à cause de cela sans commettre absolument aucune erreur, remplit la mission qui lui a été confiée de conserver à travers tous les siècles dans leur pureté et leur intégrité les vérités révélées ; c'est pourquoi il les transmet, sans altération, sans y rien ajouter, sans y rien supprimer. « En effet, comme l'enseigne le Concile du Vatican, — le Saint-Esprit ne fut pas promis aux successeurs de Pierre pour que, Lui révélant, ils enseignent une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardent religieusement et exposent fidèlement la révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi (Conc. Vat. Const. *De Ecclesia Christi,* c. IV). C'est pourquoi, de l'accord universel du magistère ordinaire de l'Eglise, on tire un argument certain et solide, servant à établir que l'Assomption corporelle au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie — laquelle, en ce qui con-

cerne la « glorification » céleste elle-même du corps virginal de la Mère de Dieu, ne pouvait être connue par les forces naturelles d'aucune faculté de l'âme humaine — est une vérité révélée par Dieu, et par conséquent, elle doit être crue fermement et fidèlement par tous les enfants de l'Eglise. Car, ainsi que l'affirme le même Concile du Vatican : « On doit croire de foi divine et catholique, toutes les choses contenues dans la parole de Dieu écrite ou transmise, et que l'Eglise propose à notre foi par son magistère ordinaire ou universel, comme des vérités révélées par Dieu » (*De fide catholica*, c. III).

Des témoignages, des indices, des traces multiples de cette foi commune de l'Eglise ont apparu au cours des siècles, depuis l'antiquité, et cette même foi s'est manifestée dans une lumière plus vive de jour en jour.

En effet sous la direction et la conduite de leurs pasteurs, les fidèles ont appris par la Sainte Ecriture que la Vierge Marie a mené, au cours de son pèlerinage ici-bas, une vie de soucis, d'angoisses et de souffrances ; ils ont su, de plus, que s'est réalisée la prédiction du saint vieillard Siméon : qu'un glaive acéré lui transperça le cœur au pied de la croix de son divin Fils, notre Rédempteur. Les fidèles ont également admis sans peine que l'admirable Mère de Dieu, à l'imitation de son Fils unique, quitta cette vie. Mais cela ne les a aucunement empêchés de croire et de professer ouvertement que son corps si saint ne fut jamais soumis à la corruption du tombeau et que cet auguste tabernacle du Verbe divin ne fût pas réduit en pourriture et en poussière. Bien plus, éclairés par la grâce divine et poussés par leur piété envers Celle qui est la Mère de Dieu et aussi notre très douce Mère, ils ont contemplé dans une lumière chaque jour plus vive l'admirable harmonie et concordance des privilèges que Dieu, dans son infinie Providence, a accordés à cette sainte associée de notre Rédempteur, privilèges si élevés, que nulle autre créature, en dehors de Marie, sauf la nature humaine de Jésus-Christ, n'atteignit jamais pareil sommet.

Cette même croyance est clairement attestée par d'innombrables églises consacrées à Dieu en l'honneur de la Vierge Marie dans son Assomption ; elle l'est aussi par les images sacrées exposées dans les églises à la vénération des fidèles et représentant aux yeux de tous ce singulier triomphe de la bienheureuse Vierge. En outre, des villes, des diocèses, des régions, furent placés sous la protection et le patronage spéciaux de la Vierge, Mère de Dieu, élevée au ciel. Pareillement, des Instituts religieux approuvés par l'Eglise, furent créés, qui portent le nom de ce privilège de Marie. On ne doit pas, non plus, passer sous silence que dans le rosaire marial, dont le Siège apostolique recommande tant la récitation, est proposé à la méditation un mystère ayant trait, comme chacun sait, à l'Assomption au ciel de la bienheureuse Vierge.

Mais cette foi des pasteurs de l'Eglise et des fidèles s'est manifestée d'une façon universelle et plus éclatante lorsque, depuis les temps anciens, en Orient comme en Occident, furent célébrées des solennités liturgiques en l'honneur de l'Assomption. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise, en effet, n'ont jamais manqué de puiser là un lumineux argument, attendu que la liturgie sacrée, ainsi que tous le savent, « étant aussi une profession des vérités célestes, soumises au magistère suprême de l'Eglise, elle peut fournir des preuves et des témoignages de grande valeur pour décider de quelque point particulier de la doctrine chrétienne » (Lettre Encyclique *Mediator Dei A. A. S.* vol. XXXIX, p. 541).

Dans les livres liturgiques, où l'on trouve la fête soit de la *Dormition*, soit de *l'Assomption de sainte Marie,* il y a des expressions en quelque sorte concordantes pour attester que lorsque la Vierge, Mère de Dieu, quitta cet exil pour les demeures éternelles, il arriva pour son corps sacré, par une disposition de la divine Providence, ce qui était en harmonie avec sa dignité de Mère du Verbe incarné, et avec les autres privilèges qui lui avaient été accordés. Ces expressions, pour en donner un remarquable exemple, se lisent dans le *Sacramentaire,* que Notre prédécesseur, d'immortelle mémoire, Adrien Ier envoya à l'empereur Charlemagne. Il y est dit, en effet : « Vénérable est pour Nous, Seigneur, la fête de ce jour, en lequel la sainte Mère de Dieu subit la mort temporelle, mais cependant ne put être humiliée par les liens de la mort, elle qui engendra de sa chair ton Fils, Notre-Seigneur » (*Sacramentarium Gregorianum*).

Ce qu'indique dans sa sobriété verbale habituelle la liturgie romaine, est exprimé avec plus de détails et de clarté dans les autres livres de l'ancienne liturgie, tant orientale qu'occidentale. Le *Sacramentaire Gallican,* pour apporter un seul exemple, qualifie ce privilège de Marie d' « inexplicable mystère, d'autant plus admirable qu'il est exceptionnel parmi les hommes, par l'Assomption de la Vierge ». Et, dans la liturgie byzantine, l'Assomption corporelle de la Vierge Marie est reliée plus d'une fois, non seulement à la dignité de Mère de Dieu, mais encore à ses autres privilèges, à un titre particulier à sa maternité virginale, faveur qu'elle doit à un singulier dessein de la divine Providence : « Dieu, le Roi de l'univers, t'a accordé des choses qui dépassent la nature, car, de même qu'il te garda vierge lorsque tu enfantas, de même il préserva ton corps de la corruption du tombeau et le glorifia par une divine translation » (*Menaei totius anni*).

Cependant, le fait que le Siège apostolique, héritier de la mission confiée au prince des apôtres de confirmer les frères dans la foi (Cf. *Luc.* XXII, 32), rendit, en vertu de son autorité, de plus en plus solennelle cette fête, a porté efficacement l'esprit des fidèles à considérer chaque jour davantage la grandeur du mystère qui était commémoré. C'est pourquoi la fête de l'Assomption, du rang honorable qu'elle obtint dès le commencement parmi les autres fêtes mariales, fut élevée au rang des fêtes les plus solennelles de tout le cycle liturgique. Et Notre prédécesseur, saint Serge Ier, prescrivant la litanie ou procession stationale pour les quatre fêtes mariales, énu-

mère ensemble les fêtes de la *Nativité,* de l'*Annonciation,* de la *Purification* et de la *Dormition* de la Vierge Marie (*Liber Pontificalis*). Plus tard, saint Léon IV eut à cœur de faire célébrer encore avec plus de solennité la fête déjà établie sous le titre d'Assomption de la Bienheureuse Mère de Dieu, à cet effet, il en institua la vigile, puis il prescrivit des prières pour son octave ; et lui-même, heureux de profiter de cette occasion, entoure d'une immense foule, tint à participer à la célébration des solennités. (*Ibid.*) Enfin, on déduit très clairement l'obligation, remontant à une date ancienne, de jeûner la veille de cette solennité, des déclarations de Notre prédécesseur, saint Nicolas Ier, au sujet des principaux jeûnes « que la sainte Eglise romaine reçut en tradition et qu'elle observe encore » (*Responsa Nicolai Papae I ad consulta Bulgarorum*).

Vu que la liturgie de l'Eglise n'engendre pas la foi catholique mais plutôt en est la conséquence et que, comme les fruits d'un arbre, en proviennent les rites du culte sacré, les saints Pères et les grands Docteurs, à cause de cela même, n'y puisèrent pas cette doctrine comme d'une source première dans les homélies et discours qu'ils adressaient au peuple ; mais ils en parlaient plutôt comme d'une chose déjà connue des fidèles et par eux acceptée. Ils l'ont mise en plus grande lumière. Ils en ont exposé le fait et le sens par des raisons plus profondes, mettant surtout en un jour plus lumineux ce que les livres liturgiques très souvent touchaient brièvement et succinctement : à savoir que cette fête rappelait non seulement qu'il n'y eut aucune corruption du corps inanimé de la bienheureuse Vierge Marie, mais encore son triomphe remporté sur la mort et sa « glorification » céleste à l'exemple de son Fils unique Jésus-Christ.

C'est pourquoi saint Jean Damascène, qui demeure, parmi d'autres, le héraut par excellence de cette vérité dans la tradition, lorsqu'il compare l'Assomption corporelle de l'auguste Mère de Dieu avec tous ses autres dons et privilèges, proclame avec une puissante éloquence : « Il fallait que Celle qui avait conservé sans tache sa virginité dans l'enfantement, conservât son corps sans corruption même après la mort. Il fallait que Celle qui avait porté le Créateur comme enfant dans son sein, demeurât dans les divins tabernacles. Il fallait que l'Epouse que le Père s'était unie habitât le séjour du ciel. Il fallait que Celle qui avait vu son Fils sur la croix, et avait échappé au glaive de douleur en le mettant au monde, l'avait reçu en son sein, le contemplât encore siégeant avec son Père. Il fallait que la Mère de Dieu possédât tout ce qui appartient à son Fils et qu'elle fût honorée par toute créature comme la Mère de Dieu et sa servante » (S. Jean Damasc., *Encomium in Dormitionem Dei Genitricis semperque Virginis Mariae,* hom. II, 14 ; Cf. *etiam ibid.* n. 3).

Cette voix de saint Jean Damascène répond fidèlement à celle des autres qui soutiennent la même doctrine. Car on trouve des déclarations non moins claires et exactes dans tous ces discours que les Pères de la même époqu ou de la précédente ont tenus généralemen à l'occasion de cette fête. C'est pourquoi, pou en venir à d'autres exemples, saint Germai de Constantinople estimait que l'incorruptio du corps de la Vierge Marie, Mère de Dieu et son élévation au ciel non seulement con venaient à sa maternité divine, mais encore à l sainteté particulière de son corps virginal « Tu apparais, comme il est écrit, en splen deur » ; et ton corps virginal est entière ment saint, entièrement chaste, entièremen la demeure de Dieu ; de sorte que, de ce fait il est ensuite exempt de tomber en poussière transformé dans son humanité en une sublim vie d'incorruptibilité, vivant lui-même et trè glorieux, intact et participant à la vie par faite. » (S. Germain de Const., *In Sanctae De Genitricis Dormitionem,* sermon I). Un autr écrivain des plus anciens déclare : « A titr donc de très glorieuse Mère du Christ, le Sau veur notre Dieu, Auteur de la vie et de l'im mortalité, elle est vivifiée, dans une incorrup tibilité éternelle de son corps, par Celui-l même qui l'a ressuscitée du tombeau et l' élevée jusqu'à lui, comme lui seul la connaît (*Encomium in Dormitionem Sanctissima Dominae nostrae Deiparae semperque Virgini Mariae* [attribué à saint Modeste de Jéru salem], n. 14).

Comme cette fête liturgique se célébrai chaque jour en plus de lieux et avec une piét plus considérable, les pasteurs de l'Eglise e les orateurs sacrés, d'un nombre toujour croissant, estimèrent qu'il était de leur devoi d'exposer clairement et ouvertement le mys tère que rappelle cette fête et de déclarer qu'i est très lié avec les autres vérités révélées.

Parmi les théologiens scolastiques, il n'e manqua pas qui, voulant approfondir le vérités divinement révélées et désirant offri cet accord parfait qui se trouve entre l raison théologique et la foi catholique, pen sèrent qu'il fallait reconnaître que ce privi lège de l'Assomption de la Vierge Marie s'ac corde d'une façon admirable avec les vérité divines que nous livrent les Saintes Lettre

En partant de là par voie de raisonnement ils ont présenté des arguments variés qu éclairent ce privilège marial ; et le premie pour ainsi dire de ces arguments, déclaraient ils, est le fait que Jésus-Christ à cause de s piété à l'égard de sa Mère, a voulu l'élever a ciel. Et la force de ces arguments s'appuyai sur l'incomparable dignité de sa maternit divine et de toutes les grâces qui en découlent à savoir : sa sainteté insigne qui surpasse l sainteté de tous les hommes et des anges ; l'in time union de la Mère avec son Fils, et c sentiment d'amour privilégié dont le Fil honorait sa très digne Mère.

Souvent ainsi des théologiens et des ora teurs sacrés se présentent qui, suivant le traces des saints Pères (Cf. S. Jean Damasc. *Encomium in Dormitionem Dei Genitrici semperque Virginis Mariae,* hom. II, 2, 11 *Encomium in Dormitionem* [attribué à sain Modeste de Jérusalem]), pour illustrer leu foi en l'Assomption, usant d'une certain liberté, rapportent des événements et de paroles qu'ils empruntent aux Saintes Lettre

Pour Nous en tenir à quelques citations qui sont sur ce sujet le plus souvent employées, il y a des orateurs qui citent la parole du psalmiste : « *Lève-toi, Seigneur, au lieu de ton repos, toi et l'arche de ta majesté* » (Ps. CXXXI, 8) ; et ils envisagent l'*Arche d'alliance* faite de bois incorruptible et placée dans le temple de Dieu, comme une image du corps très pur de la Vierge Marie, gardé exempt de toute corruption du sépulcre et élevé à une telle gloire dans le ciel. De la même façon, en traitant de cette question, ils décrivent la Reine entrant triomphalement dans la cour royale des cieux et siégeant à la droite du divin Rédempteur (Ps. XLIV, 10, 14-16) ; ainsi ils présentent l'Epouse des cantiques « *qui monte du désert comme une colonne de fumée, exhalant la myrrhe et l'encens* », pour ceindre la couronne (*Cant.* III, 6 ; cf. IV, 8 ; VI, 9). Ils proposent ce qui précède comme des images de cette Reine du ciel, cette Epouse céleste qui, en union avec son Epoux divin, est élevée à la cour des cieux.

Et de plus, les Docteurs scolastiques, non seulement dans les diverses figures de l'Ancien Testament, mais aussi dans cette Femme revêtue du soleil que contempla l'apôtre Jean dans l'île de Patmos (*Apoc.*, XII, 1 et suiv., IV), ont vu l'indication de l'Assomption de la Vierge Mère de Dieu. De même, des passages du Nouveau Testament, ils ont proposé avec un soin particulier à leur considération ces mots : « *Salut, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes* » (*Luc.* I, 23), alors qu'ils voyaient dans le mystère de l'Assomption le complément de cette grâce surabondante accordée à la Bienheureuse Vierge, et cette bénédiction unique en opposition avec la malédiction d'Eve.

C'est pourquoi, au début de la théologie scolastique, cet homme très pieux, Amédée, évêque de Lausanne, affirme que la chair de la Vierge Marie est restée sans corruption — car on ne peut croire que son corps ait vu la corruption — puisqu'en effet, il a été uni de nouveau à son âme et conjointement avec elle dans la cour céleste couronné de la gloire d'en haut. « Elle était, en effet, pleine de grâce et bénie entre les femmes » (*Luc*, I, 28). « Seule, elle a mérité de concevoir vrai Dieu de vrai Dieu, que vierge elle a mis au monde, que vierge elle a allaité, le pressant sur son sein, et qu'elle a servi en toutes choses d'une sainte obéissance » (AMÉDÉE DE LAUSANNE, *De Beatae Virginis obitu, Assumptione in Caelum, exaltatione ad Filii dexteram*).

Parmi les saints écrivains qui, à cette époque, se sont servi des textes et de diverses similitudes ou analogies des Saintes Ecritures pour illustrer ou confirmer la doctrine de l'Assomption, objet d'une pieuse croyance, le Docteur évangélique saint Antoine de Padoue occupe une place à part. C'est lui, en effet, qui, le jour de la fête de l'Assomption, expliquait ces paroles du prophète Isaïe : « *Je glorifierai le lieu où reposent mes pieds* » (*Is.* LX, 13), affirma d'une façon certaine que le divin Rédempteur a orné de la plus haute gloire sa Mère très chère, dont il avait pris sa chair d'homme. « Par là vous savez clairement — dit-il — que la Bienheureuse Vierge dans son corps, où fut le lieu où reposèrent les pieds du Seigneur, a été élevée [au ciel]. » C'est pourquoi le psalmiste sacré écrit : « *Lève-toi, Seigneur, au lieu de ton repos, toi et l'arche de ta majesté.* » De la même façon, comme il l'affirme lui-même, que Jésus-Christ est ressuscité en triomphant de la mort et monté à la droite de son Père, ainsi pareillement « est ressuscitée aussi l'Arche de sa sanctification lorsque, en ce jour, la Vierge-Mère a été élevée dans la demeure céleste » (S. ANTOINE DE PADOUE, *Sermones dominicales et in solemnitatibus. In Assumptione S. Mariae Virginis sermo*).

Au moyen âge, alors que la théologie scolastique était dans tout son éclat, saint Albert le Grand, après avoir réuni, pour en établir la preuve, divers arguments fondés sur les Saintes Lettres, les textes de la tradition ancienne et enfin la liturgie et le raisonnement théologique, comme on dit, conclut ainsi : « Pour toutes ces raisons et ces témoignages qui font autorité, il est clair que la Bienheureuse Mère de Dieu a été élevée en âme et en corps au-dessus des chœurs des anges. Et nous croyons que cela est vrai de toutes façons. » (S. ALBERT LE GRAND, *Mariale, sive quaestiones super Evang.* « *Missus est* », q. CXXXII.) Dans le sermon qu'il prononça le saint jour de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, en expliquant ces paroles de l'ange la saluant : « *Ave, gratia plena* »..., le Docteur universel, comparant à Eve la Très Sainte Vierge, soutient clairement et expressément qu'elle fut exempte de la quadruple malédiction qui frappa Eve (S. ALBERT LE GRAND, *Sermones de sanctis*, sermon XV : *In Annuntiatione B. Mariae ;* cf. également *Mariale*, q. CXXXII).

Le Docteur angélique, à la suite de son remarquable Maître, bien qu'il n'ait jamais traité expressément la question, chaque fois cependant qu'incidemment il y touche, maintient constamment en union avec l'Eglise catholique que le corps de Marie a été élevé au ciel avec son âme (Cf. *Summa Theol.* III^{a} p., q. XXVII, a. 1 c. ; *ibid.* q. LXXXIII, a. 5 *ad* 8 ; *Expositio salutationis angelicae ; In symb. Apostolorum expositio*, art. 5 ; *In IV Sent.* D. 12, q. I, art. 3, sol. 3 ; D. 43, q. I, art. 3, sol. 1 et 2).

Le Docteur séraphique, entre beaucoup d'autres, se déclare dans le même sens. Pour lui, il est tout à fait certain que Dieu, de la même façon qu'il a gardé Marie, la très Sainte, exempte de la violation de son intégrité virginale et de sa pureté virginale, soit quand elle a conçu, soit quand elle enfanta, ainsi Dieu n'a permis en aucune façon que son corps fût réduit à la corruption ou réduit en cendres (Cf. S. BONAVENTURE, *De Nativitate B. Mariae Virginis*, sermon V). En interprétant ces paroles de la Sainte Ecriture et les appliquant dans un certain sens accomodatice à la Bienheureuse Vierge : « *Quae est ista, quae ascendit de deserto, deliciis affluens, innixa super dilectum suum.* Quelle est celle-ci qui monte du désert, pleine de délices, appuyée sur son bien-aimé ? » (*Cant.* VIII, 5), il raisonne ainsi : « De là encore il

résulte qu'elle s'y trouve en corps... Car, en effet... sa béatitude ne serait pas consommée si elle ne s'y trouvait pas en personne et, comme l'âme n'est pas la personne, mais c'est l'union [du corps et de l'âme qui la constitue], il est évident que, en tant que suivant cette union, c'est-à-dire en son corps et en son âme, elle s'y trouve : sans quoi, elle n'aurait pas la jouissance béatifique achevée » (S. BONAVENTURE, *De Assumptione B. Mariae Virginis*, sermon I).

A une époque plus tardive de la théologie scolastique, soit au XVe siècle, saint Bernardin de Sienne, reprenant d'une manière générale et étudiant de nouveau avec soin tout ce que les théologiens du moyen âge avaient déclaré et discuté sur cette question, ne se contenta pas de rapporter les principales considérations que les docteurs du temps passé avaient proposées, mais il en ajouta de nouvelles. A savoir, la ressemblance de la divine Mère et de son divin Fils pour ce qui touche à la noblesse et à la dignité de l'âme et du corps — à cause de cette ressemblance nous ne pouvons pas même penser que la Reine du ciel soit séparée du Roi du ciel — demande que Marie « ne puisse se trouver que là où est le Christ » (S. BERNARDIN DE SIENNE, *In Assumptione B. M. Virginis*, sermon II) ; et, d'autre part, il est conforme à la raison et convenable que de même que pour l'homme, ainsi l'âme et le corps de la femme arrivent à la gloire éternelle dans le ciel ; et enfin, puisque l'Eglise n'a jamais recherché les restes de la Bienheureuse Vierge et ne les a jamais proposés au culte du peuple, il y a là un argument qu'on peut offrir, « comme une preuve sensible » (S. BERNARDIN, *loc. cit.*).

En des temps plus récents, ces déclarations des saints Pères et Docteurs que nous avons rapportées furent d'un usage commun. Embrassant cette unanimité des chrétiens dans la tradition des siècles antérieurs, saint Robert Bellarmin s'écria : « Et qui pourrait croire, je vous prie, que l'arche de la sainteté, la demeure du Verbe, le temple de l'Esprit-Saint se soit écroulé ? Mon âme répugne franchement même à penser que cette chair virginale qui a engendré Dieu, lui a donné le jour, l'a allaité, l'a porté, ou soit tombée en cendres, ou ait été livrée à la pâture des vers » (S. ROBERT BELLARMIN, *Conciones habitae Lovanii*, discours XL, *De Assumptione B. Mariae Virginis*).

De la même façon, saint François de Sales, après avoir soutenu qu'on ne peut mettre en doute que Jésus-Christ a accompli à la perfection le commandement divin qui prescrit aux fils d'honorer leurs parents, se pose cette question : « Qui est l'enfant qui ne ressuscitast sa bonne mere s'il pouvoit et ne la mist en paradis après qu'elle seroit décédée ? » (*Œuvres de saint François de Sales*, sermon autographe pour la fête de l'Asssomption.) Et saint Alphonse écrit : « Jésus n'a pas voulu que le corps de Marie se corrompît après sa mort, car c'eût été un objet de honte pour lui si sa chair virginale était tombée en pourriture, cette chair dont lui-même avait pris la sienne » (S. ALPHONSE-M. DE LIGUORI, *Le glorie di Maria*, part. II, disc. I.).

Mais comme ce mystère, objet de la célébration de cette fête, se trouvait déjà mis en lumière, il ne manqua pas de Docteurs qui, plutôt que de se servir des arguments théologiques qui démontrent qu'il convient absolument et qu'il est logique de croire à l'Assomption au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie en son corps, tournaient leur esprit et leur cœur à la foi de l'Eglise, Epouse mystique du Christ qui n'a ni tache ni ride (Cf. *Eph.* V, 27) et que l'Apôtre appelle « *la colonne et la base de la vérité* » (*I. Tim.* III, 15) ; appuyés sur cette foi commune, ils pensaient que l'opinion contraire était téméraire, pour ne pas dire hérétique. Du moins saint Pierre Canisius, comme tant d'autres, après avoir déclaré que le mot même d'Assomption signifie la « glorification » non seulement de l'âme mais encore du corps, et que l'Eglise, déjà au cours de nombreux siècles, vénère et célèbre avec solennité ce mystère marial de l'Assomption, remarque ce qui suit : « Ce sentiment prévaut déjà depuis des siècles ; il est ancré au cœur des pieux fidèles et confié ainsi à toute l'Eglise. Par conséquent, on ne doit pas supporter d'entendre ceux qui nient que le corps de Marie a été élevé dans le ciel, mais on doit les siffler, à l'occasion, comme des gens trop entêtés, et par ailleurs téméraires et comme des gens imbus d'un esprit plus hérétique que catholique » (S. PIERRE CANISIUS, *De Maria Virgine*).

A la même époque, le Docteur excellent qui professait cette règle en mariologie que « les mystères de grâce opérés par Dieu dans la Vierge ne doivent pas se mesurer aux règles ordinaires mais à la toute-puissance divine étant supposée la convenance de ce dont il s'agit et que cela ne soit pas en contradiction avec les Saintes Ecritures ou inconciliable avec le texte sacré » (Cf. SUAREZ F., *In tertiam partem D. Thomae*, q. XXVII, art. 2, D. 3, sec. 5, n. 31), en ce qui concerne le mystère de l'Assomption, fort de la foi commune de l'Eglise tout entière, il pouvait conclure que ce mystère doit être cru avec la même fermeté d'âme que l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, et déjà il affirmait que ces vérités pouvaient être définies.

Tous ces arguments et considérations des saints Pères et des théologiens s'appuyent sur les Saintes Lettres comme sur leur premier fondement. Celles-ci nous proposent, comme sous nos yeux, l'auguste Mère de Dieu dans l'union la plus étroite avec son divin Fils et partageant toujours son sort. C'est pourquoi il est quasi impossible de considérer Celle qui a conçu le Christ, l'a mis au monde, nourri de son lait, porté dans ses bras et serré sur son sein, séparé de lui, après cette vie terrestre, sinon dans son âme, du moins dans son corps. Puisque notre Rédempteur est le Fils de Marie, il ne pouvait certainement pas, lui qui fut l'observateur de la loi divine le plus parfait, ne pas honorer, avec son Père éternel, sa Mère très aimée. Or, il pouvait la parer d'un si grand honneur qu'il la garderait exempte de la corruption du tombeau. Il faut donc croire que c'est ce qu'il a fait en réalité.

Il faut surtout se souvenir que, depuis le

IIe siècle, les saints Pères proposent la Vierge Marie comme une Eve nouvelle en face du nouvel Adam et, si elle lui est soumise, elle lui est étroitement unie dans cette lutte contre l'ennemi infernal, lutte qui devait, ainsi que l'annonçait le protévangile (*Gen.* III, 15), aboutir à une complète victoire sur le péché et la mort qui sont toujours liés l'un à l'autre dans les écrits de l'Apôtre des nations (Cf. *Rom.* c. V et VI ; *I Cor.* XV, 21-26, 54-57). C'est pourquoi, de même que la glorieuse Résurrection du Christ fut la partie essentielle de cette victoire et comme son suprême trophée, ainsi le combat commun de la Bienheureuse Vierge et de son Fils devait se terminer par la « glorification » de son corps virginal ; car, comme le dit ce même Apôtre, « *lorsque ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie dans sa victoire* » (*I Cor.* XV, 54).

Alors, puisque l'Eglise universelle, en laquelle vit l'Esprit de vérité, cet Esprit qui la dirige infailliblement pour parfaire la connaissance des vérités révélées, a manifesté de multiples façons sa foi au cours des siècles, et puisque les évêques du monde entier, d'un sentiment presque unanime, demandent que soit définie, comme dogme de foi divine et catholique, la vérité de l'Assomption au ciel, de la Bienheureuse Vierge Marie — vérité qui s'appuie sur les Saintes Lettres, est ancrée profondément dans l'âme des fidèles, approuvée depuis la plus haute antiquité par le culte de l'Eglise, en parfait accord avec les autres vérités révélées, démontrée et expliquée par l'étude, la science et la sagesse des théologiens, — nous pensons que le moment, fixé par le dessein de Dieu dans sa Providence, est maintenant arrivé où nous devons déclarer solennellement cet insigne privilège de la Vierge Marie.

Nous, qui avons confié Notre pontificat au patronage particulier de la Très Sainte Vierge, vers qui Nous Nous réfugions en tant de vicissitudes des plus tristes réalités, Nous qui avons consacré à son Cœur immaculé le genre humain tout entier en une cérémonie publique, et qui avons éprouvé souvent sa très puissante assistance, Nous avons une entière confiance que cette proclamation et définition solennelle de son Assomption apportera un profit non négligeable à la société humaine, car elle tournera à la gloire de la Très Sainte Trinité à laquelle la Vierge Mère de Dieu est unie par les liens tout particuliers. Il faut, en effet, espérer que tous les fidèles seront portés à une piété plus grande envers leur céleste Mère ; que les âmes de tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens, seront poussées au désir de participer à l'unité du Corps mystique de Jésus-Christ et d'augmenter leur amour envers Celle qui, à l'égard de tous les membres de cet auguste Corps, garde un cœur maternel. Et il faut également espérer que ceux qui méditent les glorieux exemples de Marie se persuaderont de plus en plus de quelle grande valeur est la vie humaine si elle est entièrement vouée à l'accomplissement de la volonté du Père céleste et au bien à procurer au prochain ; que, alors que les inventions du « matérialisme » et la corruption des mœurs qui en découle menacent de submerger l'existence de la vertu et, en excitant les guerres, de perdre les vies humaines, sera manifeste le plus clairement possible, en pleine lumière, aux yeux de tous, à quel but sublime sont destinés notre âme et notre corps ; et enfin que la foi de l'Assomption céleste de Marie dans son corps rendra plus ferme notre foi en notre propre résurrection, et la rendra plus active.

Ce Nous est une très grande joie que cet événement solennel arrive, par un dessein de la Providence de Dieu, alors que l'Année Sainte suit son cours, car ainsi Nous pouvons, pendant la célébration du très grand Jubilé, orner le front de la Vierge Mère de Dieu de ce brillant joyau et laisser un souvenir plus durable que l'airain de Notre piété très ardente envers la Mère de Dieu.

C'est pourquoi, après avoir adressé à Dieu d'incessantes et suppliantes prières et invoqué les lumières de l'Esprit de vérité, pour la gloire du Dieu Tout-Puissant qui prodigua sa particulière bienveillance à la Vierge Marie, pour l'honneur de son Fils, Roi immortel des siècles et Vainqueur de la mort et du péché, pour accroître la gloire de son auguste Mère et pour la joie et l'exultation de l'Eglise tout entière, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.

C'est pourquoi, si quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise — osait volontairement nier ou mettre en doute ce que Nous avons défini, qu'il sache qu'il a fait complètement défection dans la foi divine et catholique.

Et pour que Notre définition de l'Assomption au ciel de la Vierge Marie dans son corps parvienne à la connaissance de l'Eglise universelle, Nous voulons que Nos Lettres apostoliques présentes demeurent pour en perpétuer la mémoire, ordonnant que les copies qui en seront faites, ou même les exemplaires qui en seront imprimés, contresignés de la main d'un notaire public, et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent foi absolument auprès de tous comme le feraient les présentes Lettres elles-mêmes si elles étaient exhibées ou montrées.

Qu'il ne soit permis à qui que ce soit de détruire ou d'attaquer ou contredire, par une audacieuse témérité, cet écrit de Notre déclaration, décision et définition. Si quelqu'un avait la présomption d'y attenter, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'année du très grand Jubilé mil neuf cent cinquante, le premier novembre, en la fête de tous les saints, de Notre pontificat la douzième année.

Moi, PIE,
Evêque de l'Eglise catholique,
j'ai signé cette définition.

* voir col. 1548

LA CÉRÉMONIE de la définition du dogme

Après le Consistoire semi-public tenu par le Pape le lundi 30 octobre, la grande procession populaire du mardi qui avait porté en triomphe, de la basilique de l'Ara-Cœli à la place Saint-Pierre, la vénérable Madone de la Ville Eternelle *Salus populi Romani*, une foule innombrable était accourue le 1er novembre, dès 6 heures du matin, vers la basilique vaticane. Bientôt, la place Saint-Pierre, la via della Conciliazione, les bords du Tibre qui la limitent furent occupés par la multitude des pèlerins. Sur la place, à la tribune diplomatique, les missions spéciales et les ambassades prirent rang suivant les prescriptions du protocole. On remarquait les délégations extraordinaires d'Italie — conduite par M. de Gasperi, — d'Espagne, d'Irlande, du Pérou, de la République de Saint-Domingue, de Haïti, du gouvernement provincial de Québec. M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, et M. G. Bidault, ancien président du Conseil, prirent place avec l'ambassade de France près le Saint-Siège.

A 8 h. 30, un chœur puissant entonnait les litanies des saints, alors que le cortège pontifical quittait la chapelle Sixtine. Par la porte de bronze, on vit arriver les corps armés du Vatican, la garde suisse en grand uniforme, les Ordres dignitaires des religieux, puis du clergé séculier. Précédés de la croix papale et des sept prélats du tribunal de la Signature apostolique, portant sept flambeaux, 600 à 700 prélats : Abbés, évêques, archevêques revêtus de la chape et de la mitre blanches, défilèrent. Les cardinaux (1), enfin, au nombre de 36 — les diacres en dalmatique d'or, les prêtres en chasuble d'or, les évêques en chape d'argent, tous portant la mitre blanche précieuse — annoncèrent l'apparition du Souverain Pontife, qu'on vit bientôt revêtu de la chape d'or et de la mitre d'or précieuse, sur la *sedia gestatoria* et sous le dais que portent les prélats de la Curie. Un dernier groupe également important d'évêques et d'Abbés fermait le cortège.

Le Pape traversa la place jusqu'à l'obélisque et, remontant vers la basilique, prit place à son trône, au centre de l'entrée de la basilique de Saint-Pierre, assisté des cardinaux-diacres Canali et Mercati.

Après l'exécution par les chanteurs de la Sixtine d'un motet à la Vierge, sous la direction de Mgr Perosi, et l'obédience des cardinaux, S. Em. le cardinal Tisserant, sous-doyen — remplaçant le cardinal Marchetti-Selvaggiani, doyen du Sacré-Collège, — s'avança devant le Souverain Pontife avec deux archevêques et deux évêques (représentant les deux rites latin et oriental), et l'avocat consistorial adressa la supplique suivante :

BEATISSIME PATER,

Summo honori mihi est, Sacri Cardinalium Collegii, Catholicorum Antistitum universorumque christifidelium nomine, a Sanctitate Tua instanter efflagitare ut supremo judicio Tuo, ex Jesu Christi pollicitationibus fallenti numquam, pronuntietur ac definiatur Deiparam Virginem Mariam, post terrestre hoc exilium, anima corporeque fuisse in caelum evectam. Velit Sanctituas Tua hac nova fulgenti gemma diadematam frontem exornare dulcissimae Matris nostrae, ejusque in terris amplificare gloriam atque Angelorum Sanctorumque in caelis augere gaudium. Ac velit ipsa magna Dei Parens uberrimum supernarum gratiarum imbrem a Divino Filio suo nobis omnibus impetrare (1).

A cette supplique, Sa Sainteté répondit :

Non sine Aeterni Numinis consilio sollemnis haec hora advenit. Quod jam diu Catholica Ecclesia communibus exoptat votis vehementerque praestolatur, quod dignitas ipsa magnae Dei Matris postulat, ut ea nempe animato corpore una cum Filio suo in caelesti beatitate triumphet, id jam in eo est ut rite a Nobis pronuntietur ac definiatur. Cupimus tamen non ante hac de gravissima causa sententiam edere Nostram, quam imploratum ab omnibus, quotquot adestis, Sancti Spiritus jubar luculentius usque menti Nostrae affulgeat (2).

Toute l'assemblée s'agenouille pendant que le Saint-Père entonne le *Veni Creator Spiritus* que poursuivent la chapelle Sixtine et la foule en chœurs alternés.

L'hymne terminée, le Pape chante l'oraison du Saint-Esprit.

C'est alors que le Pape, couvert de la mitre précieuse, dans le silence profond de l'immense assemblée, se prononçant *ex cathedra* et dans la plénitude de son magistère infaillible, lit [avec le paragraphe de la Bulle qui les précède] les lignes du dispositif dogmatique de la Bulle *Munificentissimus Deus* :

---

(1) Etaient présents LL. EEm. les cardinaux Tisserant, Liénart, Gerlier, Saliège, Roques.

(1) C'est pour moi, au nom du Sacré-Collège, de tous les évêques et fidèles catholiques, un très grand honneur d'implorer instamment Votre Sainteté de prononcer, de définir, en vertu de votre suprême jugement exempt à tout jamais d'erreur en vertu des promesses de Jésus-Christ, que la Vierge Marie Mère de Dieu, après son exil sur cette terre, a été élevée au ciel en âme et en corps. Daigne Votre Sainteté orner de l'éclat de ce nouveau joyau le front couronné de notre très douce Mère et ainsi accroître sa gloire sur la terre et ajouter à la joie des anges et des saints dans le ciel. Que cette noble Mère de Dieu elle-même daigne implorer de son divin Fils pour nous tous la féconde abondance des grâces célestes. Cf. *l'Osservatore Romano* du 2. 11. 50.

(2) Ce n'est pas sans dessein de la part du Dieu éternel qu'arrive cette heure solennelle. Ce que depuis longtemps déjà l'Eglise catholique souhaite et attend dans les vœux de tous, ce que réclame la dignité même de la noble Mère de Dieu, à savoir que, dans son corps vivant elle triomphe en union avec son Fils dans la béatitude éternelle, Nous sommes sur le point de le déclarer et définir. Nous désirons cependant ne formuler Notre sentence en cette cause si importante qu'après que tous autant que vous êtes ici présents vous aurez prié qu'un rayon de l'Esprit-Saint vienne éclairer Notre esprit de sa surabondante lumière. Cf. *l'O. R., ibid.*

Définition dogmatique de l'Assomption de Marie

Quapropter, postquam supplices etiam atque etiam ad Deum admovimus preces, ac Veritatis Spiritus lumen invocavimus, ad Omnipotentis Dei gloriam, qui peculiarem benevolentiam suam Mariae Virgini dilargitus est, ad sui Filii honorem, immortalis saeculorum Regis ac peccati mortisque victoris, ad ejusdem augustae Matris augendam gloriam et ad totius Ecclesiae gaudium exsultationemque, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra pronuntiamus, declaramus et definimus divinitus revelatum dogma esse : Immaculatam Deiparam semper Virginem Mariam, expleto terrestris vitae cursu, fuisse corpore et anima ad caelestem gloriam assumptam.

(Voir la traduction de ce texte plus haut, col. 1486, paragraphe en italique.)

Aussitôt, la foule éclate en ovations sans fin pendant que le cardinal Tisserant, accompagné des même prélats qu'auparavant, remercia le Saint-Père et lui demanda d'ordonner la publication de la Bulle dogmatique :

Immortales Tibi grates agimus, Beatissime Pater, quod catholici orbis obsecundans votis hac decretoria sententia Tua ad pietatem erga Deiparam Virginem refovendam, ad sanctae promovendum religionis incrementum et ad hujus Anni Sacri adaugendum decus tantopere contulisti. Abs Te autem demisse poscimus ut de dogmatis hujus definitione Apostolicas Litteras in lucem proferri jubeas (1).

Le Souverain Pontife fit droit à cette requête par le mot : *Decernimus.* Puis le Pape entonna le *Te Deum,* que chantèrent tous les assistants, et termina cette première cérémonie par l'oraison de la nouvelle messe de l'Assomption, et s'adressant à l'immense auditoire, Sa Sainteté prononça en italien l'allocution suivante (2) :

Sa Sainteté parle à la foule

Vénérables frères, chers fils et filles, accourus auprès de Nous, et vous tous qui Nous écoutez dans cette ville sainte de Rome et dans toutes les régions du monde catholique.

Emu par la proclamation, comme dogme de foi, de l'Assomption de la Très Sainte Vierge en âme et en corps au ciel ; exultant de la même allégresse qui inonde le cœur de tous les croyants, dont les fervents désirs sont comblés, Nous éprouvons l'irrésistible besoin d'adresser avec vous une hymne d'action de grâces à l'aimable Providence divine, qui a bien voulu vous réserver à vous la joie de ce jour et à Nous la réconfortante prérogative de ceindre le front de la Mère de Jésus et Notre Mère, Marie, de l'éclatant diadème, qui en couronne les singulières prérogatives.

Par un impénétrable dessein de Dieu sur les hommes de la présente génération, si tourmentée et si souffrante, égarée et trompée, mais aussi salutairement préoccupée de rechercher un grand bien perdu, voici que se découvre un coin du ciel, lambeau d'un éblouissant éclat, qui fait espérer une vie heureuse, là-haut, où trône Reine et Mère, auprès du Soleil de justice, Marie.

Ardemment souhaité depuis longtemps, ce jour est enfin le Nôtre ; il est enfin le vôtre. Notre voix qui, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, a solennellement défini l'insigne privilège de la Mère du ciel, c'est la voix des siècles, bien plus, pourrions-Nous dire, la voix de l'éternité. Il est aussi le cri des siècles, votre cri qui retentit sur cette vénérable et immense place, déjà consacrée par les gloires chrétiennes, carrefour spirituel de toutes les nations, devenue maintenant temple et autel de votre piété débordante.

Comme secouées par les élans de vos cœurs et les acclamations qui montent de vos lèvres, les pierres mêmes de cette basilique patriarcale sont toutes vibrantes ; et il semble qu'avec elles exultent de mystérieux frémissements les innombrables temples anciens, élevés partout en l'honneur de la Vierge de l'Assomption, monuments d'une foi unique et piédestaux terrestres du trône céleste et glorieux de la Reine de l'univers.

En ce jour de joie, il est impossible que de cette déchirure du ciel ne se déverse sur les âmes en même temps qu'une ondée d'allégresse angélique en harmonie avec celle de l'Eglise militante tout entière, un torrent de grâces et d'enseignements qui vont susciter efficacement un renouveau de sainteté.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, de cette terre, Nous levons avec confiance les yeux vers cette si sublime Créature, et Nous crions à tous ceux de la génération présente : haut les cœurs !

A tant d'âmes inquiètes et angoissées, triste héritage d'une époque bouleversée et tourmentée, âmes oppressées, mais non résignées, qui ne croient plus en la bonté de la vie et seulement n'en acceptent le moment présent que contraintes, l'humble et simple Vierge de Nazareth, maintenant glorieuse dans les cieux, ouvrira des perspectives plus hautes et les encouragera à contempler à quelle destinée et à quelles œuvres sublimes fut élevée Celle qui, choisie par Dieu pour être la Mère du Verbe incarné, accueillit docilement la parole du Seigneur.

Et vous, qui êtes plus particulièrement près de Notre cœur, vous qui êtes l'objet de l'inquiétude qui tourmente Nos jours et Nos nuits, qui êtes la préoccupation angoissante de chacune de Nos heures, vous les pauvres, les malades, les réfugiés, les prisonniers, les persécutés, les sans-travail, et les sans-abri, vous qui endurez toutes sortes de maux dans tous les pays, vous à qui le séjour d'ici-bas semble n'apporter que des larmes et des privations, quels que soient les efforts faits ou à faire pour vous venir en aide, élevez, vous aussi, votre regard vers Celle qui, avant vous, a parcouru les chemins de la pauvreté, du mépris, de l'exil, de la douleur, dont l'âme

(1) Nous vous rendons d'immortelles actions de grâces, Père très heureux, de ce que répondant aux vœux de l'univers catholique, par cette sentence définitive que vous rendez, vous avez coopéré tellement à raviver la piété à l'égard de la Vierge Mère de Dieu, à promouvoir un accroissement de la religion et à ajouter à l'éclat de cette Année Sainte. Nous vous demandons donc humblement que vous ordonniez la publication des Lettres apostoliques portant cette définition. Cf. *l'O. R., ibid.*

(2) Traduction de *la D. C.*, sur le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 2. 11. 50.

elle-même fut transpercée par un glaive au pied de la croix et qui, maintenant, contemple fixement l'éternelle Lumière.

Pour ce monde privé de paix, déchiré par les méfiances réciproques, les divisions, les conflits, les haines, parce qu'il a laissé s'affaiblir sa foi et presque s'éteindre le sentiment de l'amour et de la fraternité dans le Christ, Nous implorons avec toute l'ardeur de Notre âme la Vierge de l'Assomption, afin qu'elle sollicite le retour dans les cœurs humains de l'ardeur de la charité et de la vie.

Nous ne Nous lasserons pas de rappeler que rien ne doit prévaloir sur le fait et la conscience que Nous sommes tous enfants d'une même Mère, Marie, qui vit dans les cieux, lien d'union pour le Corps mystique du Christ, et, nouvelle Eve, nouvelle Mère des vivants qui veut conduire tous les hommes à la vérité et à la grâce de son divin Fils.

Et à présent, dévotement prosternés, prions !

Le Pape lit à genoux la prière ci-après qu'il a composée en l'honneur de l'Assomption. Vers la fin, les cloches de Rome commencèrent à se faire entendre.

PRIÈRE DE PIE XII
à MARIE Notre-Dame de l'Assomption (1)

O Vierge immaculée, Mère de Dieu et Mère des hommes.

1. — Nous croyons avec toute la ferveur de notre foi en votre Assomption triomphale en âme et en corps au ciel, où vous êtes acclamée Reine par tous les chœurs des anges et par toutes les phalanges des saints ;

Et nous nous unissons à eux pour louer et bénir le Seigneur, qui vous a exaltée sur toutes les autres pures créatures, et pour vous offrir l'élan de notre dévotion et de notre amour.

2. — Nous savons que votre regard, qui maternellement enveloppait l'humble et souffrante humanité de Jésus sur la terre, se rassasie au ciel en voyant l'humanité glorieuse de la Sagesse incréée, et que la joie de votre âme à contempler face à face l'adorable Trinité fait tressaillir votre cœur de béatifiante tendresse ;

Et nous, pauvres pécheurs, nous dont le corps alourdit le vol de l'âme, nous vous supplions de purifier nos sens, afin que nous apprenions, dès ici-bas, à goûter Dieu, Dieu seul, dans le charme des créatures.

3. — Nous avons confiance que vos regards miséricordieux s'abaissent sur nos misères et sur nos angoisses, sur nos luttes et sur nos faiblesses ; que vos lèvres sourient à nos joies et à nos victoires ; que vous entendez la voix de Jésus vous dire de chacun de nous, comme jadis de son disciple bien-aimé : Voilà votre fils ;

Et nous, qui vous invoquons comme notre Mère, nous vous prenons, comme Jean, pour guide, soutien et consolation de notre vie mortelle.

4. — Nous avons la vivifiante certitude que vos yeux, qui ont versé des larmes sur la terre baignée du sang de Jésus, se tournent encore vers ce monde en proie aux guerres, aux persécutions, à l'oppression des justes et des faibles ;

Et nous, dans les ténèbres de cette vallée de larmes, nous attendons de votre céleste lumière et de votre douce pitié le soulagement des peines de nos cœurs, des épreuves de l'Eglise et de notre patrie.

5. — Nous croyons enfin que dans la gloire où vous régnez, vêtue de soleil et couronnée d'étoiles, vous êtes, après Jésus, la joie et l'allégresse de tous les anges et de tous les saints ;

Et nous, de cette terre où nous passons en pèlerins, réconfortés par la foi en la résurrection future, nous regardons vers vous, notre vie, notre douceur, notre espérance, attirez-nous par la suavité de votre voix, pour nous montrer, un jour, après notre exil, Jésus, le fruit béni de votre sein, ô clémente, ô miséricordieuse, ô douce Vierge Marie.

Pius PP. XII.

A la suite de ce discours pontifical, le premier cardinal-diacre ayant chanté le *Confiteor*, le Pape donna la Bénédiction apostolique et le cortège pontifical se reforma pour pénétrer dans la basilique pour la messe papale (1).

(1) Traduit du texte italien publié par *l'Osservatore Romano* (2. 11. 50) au-dessous du texte pontifical autographe, dont nous suivons la disposition typographique.

(1) Pour cette première messe après la définition du dogme de l'Assomption, c'est le nouveau texte de la messe de l'Assomption qui fut celui de la messe papale : *La messe « Signum magnum »*. Elle a été composée pour la solennité de la définition du dogme de l'Assomption de Marie et chantée le jour de la Toussaint à la messe pontificale dans la basilique vaticane. L'*Introït*, qui commence par ces mots : *Signum magnum...*, est emprunté au livre de l'Apocalypse de saint Jean ; la Collecte et les oraisons sont nouvelles ; l'Epître est pris dans le livre de Judith (ch. XII, 15) ; l'Evangile relate la rencontre de Marie avec sa cousine Elisabeth avec le *Magnificat* (*Luc*, I). Les parties communes de la messe, *Kyrie*, *Gloria*, etc., furent chantées selon les belle mélodies de la messe *Assumpta est*, composée par Palestrina.

LE CONSISTOIRE EN VUE DE LA PROCLAMATION DU DOGME DE L'ASSOMPTION

L'allocution consistoriale de S. S. Pie XII

Le lundi 30 *octobre* 1950, *le Souverain Pontife tenait un solennel Consistoire semi-public en présence de près de* 500 *membres de la hiérarchie catholique.* L'Osservatore Romano *du* 30-31. 9. 50 *énumère les noms des* 35 *cardinaux présents et note, en plus de celle des patriarches, la présence de plus de* 450 *archevêques et évêques et de nombreux Abbés ordinaires. Voici le texte de l'allocution consistoriale que prononça le Saint-Père en cette inoubliable circonstance* (1) :

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Vous n'êtes pas sans connaître le motif pour lequel Nous vous avons aujourd'hui convoqués à ce Sacré Consistoire. Il s'agit d'un événement qui, pour Nous, comme pour vous et pour le monde catholique tout entier, sera, sans nul doute, cause d'une très grande joie. Le 1er novembre, fête de tous les Saints, le front radieux de leur Reine, l'auguste Mère de Dieu, resplendira d'un nouvel éclat, tandis que Nous définirons et décréterons solennellement, par l'inspiration et l'assistance divines, son Assomption corporelle au ciel.

Ce que, dès les temps les plus reculés, l'Eglise, pieusement, croit et honore, ce qu'à travers les siècles les saints Pères, les docteurs et les théologiens ont élaboré en le mettant en une lumière toujours plus claire, ce qui, enfin, fut demandé de toutes parts et par des fidèles de toutes conditions, en d'innombrables documents, Nous, en vertu de cette autorité que le divin Rédempteur a confiée au Prince des apôtres et à ses successeurs, Nous Nous apprêtons à le sanctionner et à le définir : à savoir que Marie, la Vierge de Dieu, a été élevée à la gloire céleste avec son âme et son corps.

Avant de prendre cette décision, Nous avons jugé bon, comme vous le savez, de confier la chose à des hommes de grande science, pour être étudiée et mûrement pesée. Ils ont, sur Notre ordre, rassemblé méthodiquement toutes les suppliques parvenues au Saint-Siège sur cette question, les examinant avec attention, afin de dégager de la façon la plus évidente ce que le magistère sacré et l'Eglise catholique tout entière estimaient de foi sur ce point de la doctrine. Par Notre ordre également, ils ont étudié avec le plus grand soin tous les témoignages, indices et vestiges de la foi commune de l'Eglise sur l'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge au ciel, tant dans l'enseignement commun du magistère sacré que dans la Sainte Ecriture et le plus ancien culte de l'Eglise, dans les documents des Pères et des théologiens, et, enfin, dans l'harmonie de l'ensemble des vérités révélées.

Nous avons, au surplus, adressé des lettres à tous les évêques, leur demandant de Nous manifester, non seulement leur propre opinion, mais aussi la pensée et le désir de leur clergé et de leur peuple.

En un chœur admirable et quasi unanime, arrivèrent du monde entier jusqu'à Nous les voix des pasteurs et des fidèles qui professaient la même foi et demandaient la même chose comme souverainement désirée par tous. Nous avons alors estimé qu'il n'y avait pas lieu de tarder davantage, et, en conséquence, nous avons décidé de procéder à la définition solennelle de ce dogme.

Comme l'Eglise catholique tout entière ne peut ni se tromper ni être trompée, puisque son divin Fondateur, qui est la Vérité même (*Joan.* XIV, 6), a dit à ses apôtres : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. » (*Matth.* XXVIII, 20), il s'ensuit nécessairement que la vérité de l'Assomption, fermement crue par les pasteurs et par leurs peuples, est divinement révélée et peut être définie par Notre autorité suprême.

Il faut penser que ce n'est pas certes non plus sans un dessein de la divine Providence que cet heureux événement coïncide avec l'Année Sainte qui va s'achever. A tous les hommes, en effet, et spécialement à ceux qui, de partout, sont venus en cette Ville sainte purifier leur âme et réformer leur vie dans l'esprit chrétien, il semble que la bienheureuse Vierge Marie, resplendissante sur son trône céleste comme d'un lustre nouveau, tende ses bras maternels, les exhortant tous instamment à gravir avec courage ces sommets de la vertu d'où, au terme de l'exil terrestre, ils pourront parvenir enfin à la patrie céleste et jouir de la suprême Béatitude.

Et ces foules innombrables de fidèles, qu'avec une joie indicible Nous avons vues, au cours de ces derniers mois, envahir non seulement les demeures de leur Père commun, non seulement l'immense basilique vaticane, mais encore la place Saint-Pierre elle-même et les voies adjacentes — attestant ainsi leur foi ardente et leur fervente piété, — veuille la Très Sainte Mère de Dieu les prendre sous sa vigilante protection et leur obtenir les lumières et les dons célestes qui les guideront et les aideront à tendre, chaque jour avec plus d'élan, à la perfection chrétienne.

Nous nourrissons, en outre, la grande espérance que l'auguste Mère de Dieu, couronnée d'une nouvelle gloire sur la terre, considérera avec amour et attirera puissamment à elle tous ceux qui languissent dans l'inertie spirituelle ou se sont laissés séduire par l'attrait du vice, ou ceux qui, ayant perdu le droit chemin de la vérité, ne reconnaîtraient pas la sublime dignité de Marie, à laquelle se rattache si étroitement le privilège de son Assomption corporelle au ciel.

Veuille notre très bienveillante Mère, élevée à la gloire céleste, amener à la divine lumière

(1) Nous en donnons la traduction française transmise par l'Agence France-Presse et revue sur le texte latin publiée dans l'*Osservatore Romano* du 30-31. 10. 50.

qui descend du ciel, le monde entier, enveloppé encore, en beaucoup d'endroits, par les ténèbres de l'erreur, tourmenté de cruels fléaux et angoissé par de graves périls. Puisse-t-elle obtenir à l'humanité les divines consolations qui réconfortent et relèvent l'âme, même au milieu des plus vives souffrances.

Qu'elle obtienne de son divin Fils que les nations et les peuples, divisés entre eux à leur commun détriment, voient enfin resplendir à nouveau la paix : celle qui repose, comme sur son plus sûr fondement, sur la tranquillité du bon ordre, sur la justice rendue aux citoyens et aux peuples, sur la sauvegarde dûment garantie à tous de leur liberté et de leur dignité.

Veuille la Vierge bénie défendre surtout, de son puissant patronage, l'Eglise catholique qui, en bien des régions, est peu connue, ou en butte à de fausses accusations et à des calomnies, ou, enfin, opprimée par d'iniques persécutions. Puisse-t-elle ramener heureusement à son unité tous ceux qui s'égarent et se fourvoient.

C'est tout cela, Vénérables Frères, que vous vous efforcerez d'obtenir de la commune Mère céleste, par de ferventes prières, vous et tout le peuple chrétien avec vous.

Mais, maintenant, bien que, comme Nous l'avons dit, Nous ayons reçu sur ce très important sujet les réponses des évêques de toutes les parties du monde, Nous désirons toutefois que vous vouliez bien Nous manifester encore votre sentiment dans cette nombreuse et auguste assemblée.

Vous plaît-il donc, Vénérables Frères, que Nous proclamions et définissions solennellement, comme dogme révélé par Dieu, l'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge Marie au ciel ?

Après avoir reçu les avis des assistants, qui s'expriment par les mots Placet *ou* Non placet, *le Souverain Pontife a poursuivi :*

Nous Nous réjouissons immensément que, d'un cœur et d'une voix unanimes, vous soyez d'accord avec ce que Nous-même pensons et désirons : cette admirable union de sentiments des cardinaux et des évêques avec le Pontife romain fait, en effet, ressortir plus clairement encore ce que la sainte Eglise, en cette matière, croit, enseigne et désire.

Ne vous lassez pas cependant d'implorer Dieu dans une incessante prière, pour que, par sa grâce et son inspiration, se réalise heureusement ce que Nous attendons tous ardemment, et pour que cet événement tourne à l'honneur du Saint Nom de Dieu, à l'avantage de la religion chrétienne, à la gloire de la Très Sainte Vierge, et qu'il soit pour tous un nouveau stimulant à la piété envers elle.

Discours de Notre Très Saint-Père le Pape Pie XII

adressé aux cardinaux, archevêques, évêques et ordinaires des lieux

(2 novembre 1950)

Le jeudi 2 novembre, le Souverain Pontife recevait en audience solennelle les membres du Sacré-Collège, les patriarches, les archevêques et évêques venus à Rome de toutes les parties du monde dans la salle des Bénédictions. Le Pape adressa en latin à cette illustre assemblée le discours que nous donnons d'après le texte de l'Osservatore Romano (1) :

Avec une émotion profonde — telle que Nous l'avons rarement éprouvée au cours des années de Notre pontificat, — Nous vous saluons aujourd'hui, Vénérables Frères, Notre joie et la couronne de Notre allégresse.

Vous connaissez la cause de cette douce émotion de Notre âme. Malgré Notre indignité, le dessein du Dieu éternel, dont la nature est la bonté, Nous a choisi, Nous qui depuis Notre tendre enfance entourons la Sainte Mère de Dieu d'un culte fervent, pour signer par la sentence de Notre suprême magistère et proclamer infailliblement comme une vérité de foi révélée divinement l'Assomption au ciel en corps et en âme de l'auguste Vierge conçue immaculée.

De là, viennent Notre consolation et Notre joie, de vous voir comme vous le faisiez hier en très grand nombre, Nous entourer au moment où Nous exercions la souveraine prérogative de Notre charge et confirmer par votre présence la presque unanimité de vos suffrages, apportant aussi le témoignage de vos fidèles à ce mystère d'une telle importance, qui regarde la Mère de Dieu et la nôtre.

Avec vous Nous avons observé la grandeur de ce moment. Jamais, assurément, les annales de l'histoire ecclésiastique, à l'exception de ce qui se passa à l'occasion du Concile œcuménique du Vatican, n'ont relaté une affluence d'évêques plus grande que celle d'aujourd'hui autour du successeur de Pierre, le Prince des apôtres. Nous devons certainement au progrès toujours croissant de la technique et de l'habile organisation des transports ces heureux résultats, dont profite largement l'unité de l'Eglise. Aussi rendons-Nous grâce à la Providence d'avoir accordé le secours de cette industrie à notre époque qui voit grandir par une grâce divine, chez les pasteurs et dans les âmes des fidèles qui leur sont confiées un ardent amour de l'unité plus fort peut-être qu'en aucun autre temps.

Votre venue ici des parties les plus éloignées et même des extrémités du monde est encore une nouvelle et très évidente manifestation de la nature de l'Eglise du Christ qui réunit et rassemble dans

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 3. 11. 50. Les sous-titres sont de *la D. C.*

son sein toutes les nations. Par votre affluence et votre assemblée vous mettez le point culminant aux spectacles que Nous a offerts cette Année Sainte à laquelle nulle autre dans le passé ne peut être comparée, en démontrant péremptoirement comment la foi et la charité peuvent unir les catholiques de toute race et de toute langue.

Persécution contre l'Église.

Infâmes calomnies lancées contre l'Église et son Chef.

Mais il est une chose qu'avec la plus amère tristesse Nous ne pouvons passer sous silence et qui n'est point imputable à l'Eglise, mais à la force et à la violence qui lui est faite de l'extérieur. Hélas ! on ne trouve point parmi vous et parmi les foules des pieux pèlerins les fidèles de ces pays qui leur refusent la liberté de se joindre pacifiquement à leurs frères professant la même foi en cette noble cité, l'amour de la chrétienté, leur Mère aimante et leur demeure principale. O fils très aimés, qui êtes tristement privés des droits sacrés de la liberté, Nous ne vous oublions pas, vous n'êtes nullement éloignés de Notre pensée. Bien plus, s'il était permis de mettre des différences dans l'amour que nous portons aux brebis du Christ, vous occuperiez la première place dans Notre affection. Chaque jour Nous répandons devant Dieu Nos instantes prières pour vous et vos patries. Nous savons discerner le bien du mal, Nous savons faire la distinction entre les peuples et les idéologies, qui leur sont imposées bien qu'elles apportent avec elles la ruine et temporelle et éternelle. Si Nous rejetons et condamnons certaines idéologies, il n'y a dans Notre action aucune opposition contre une nation ou une république quelconque comme telle, mais simplement une protestation contre des opinions erronées qui ont pour but d'effacer de la terre la notion même de la divinité éternelle et de détruire la foi chrétienne, et qui se servent pour accomplir leur dessein impie de l'appui des factions politiques. Nous n'avons dit et fait rien d'autre que ce demandait la conscience de Notre devoir qui Nous commande.

Est-il besoin, en outre, dans ce discours que Nous vous adressons, de repousser l'accusation que certains — tous savent ceux que Nous désignons — portent contre le Pontife romain, de vouloir la guerre et d'employer son activité à allumer la guerre et à la faire éclater, et de se faire en ce domaine l'allié d'une grande nation puissante et forte. Si ces dernières années, aussitôt après la guerre mondiale, les nations n'ont point cessé d'être agitées et ébranlées, comme un sol soumis continuellement à un tremblement de terre, à cause de la crainte d'un nouveau conflit armé, la faute ne peut en être aucunement attribuée à l'Eglise et à son Pasteur suprême qui ont été et qui demeurent des défenseurs attentifs et des soutiens du droit, de la justice et de la paix. Notre devoir de juger de la paix et de la guerre, Nous l'avons accompli librement et ouvertement, pour ne point citer d'autres documents, par le message radiodiffusé adressé au monde entier la veille de Noël 1948.

A cette date, Nous ne pensions pas, en vérité, que les événements nous confirmeraient si rapidement Nos affirmations ou paroles. Loin de Nous cependant la pensée que Nous ayons perdu l'espoir que la paix ne puisse être conservée et défendue sans le danger d'une nouvelle guerre. Que Dieu devant qui rien n'est impossible (Cf. *Luc.* I, 37) écarte ces mauvais présages ! Que la douce Mère de grâce, que Marie Mère de miséricorde, Nous obtienne de Dieu par son intercession la conservation d'une paix véritable. C'est la première prière que Nous adressons avec instance à la Reine des cieux, dont Nous avons eu tant de joie à augmenter la gloire et la louange. Et vous, Vénérables Frères, encouragez le clergé et le peuple, dont vous avez la garde, à travailler de toutes leurs forces et sans se lasser à maintenir la vraie paix par leur charité, leurs prières et l'ardeur de leur dévouement.

La pénitence. L'aumône. Modération dans les divertissements.

A l'aide des armes spirituelles, qu'ils engagent donc un saint combat sous l'étendard de la croix. Nous saisissons l'occasion qui s'offre à Nous aujourd'hui pour vous déclarer ainsi qu'à tous les fidèles les pensées qui Nous occupent depuis longtemps. Vous savez très bien que ces dernières années le précepte ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence a été très adouci sous l'influence de la situation d'un grand nombre de catholiques, spécialement des habitants des grandes villes et des travailleurs des usines et fabriques ; l'observation de l'ancienne loi leur était difficile et presque impossible. De là est venue cette modification provisoire dont Nous venons de parler.

Mais les fidèles de Notre temps dégénéreraient de la vertu de leurs ancêtres, si, à l'heure où sont déchaînés plus d'un de ces mauvais démons qui ne peuvent être chassés, selon la parole du Maître, que par la prière et le jeûne (Cf. *Matth.* XVII, 20), et où par conséquent la mortification est plus que jamais nécessaire pour dominer et repousser tant de calamités d'ordre moral et social, ils ne compensaient par des œuvres de pénitence volontaire, harmonisées avec notre époque, ce relâchement du vénérable précepte ancien.

C'est d'ailleurs ce qui se passe déjà. En ce qui concerne les œuvres de charité réalisées après la dernière guerre mondiale et pendant la guerre elle-même, elles témoignent d'une générosité de la part des catholiques, telle, Nous le proclamons à la consolation de Notre âme, qu'elle peut soutenir sans crainte la comparaison avec toute espèce de libéralité faite dans les temps passés. En ce qui nous regarde, nous saisissons l'occasion de remercier les évêques du monde chrétien, ceux particulièrement des régions plus riches, et leurs fidèles des secours abondants qu'ils nous ont fournis pour nous permettre de venir efficacement en aide à la misère de tant d'indigents.

En plus de cette générosité dans l'exercice de la charité, Nous constatons actuellement aussi dans l'Eglise la vigueur de l'esprit de pénitence qui se manifeste alors ouvertement, tantôt dans le support courageux et paisible des malheurs et des privations envoyés ou permis par Dieu, tantôt par le renoncement volontaire aux plaisirs et aux divertissements immodérés.

Mais il Nous paraît impossible de parler de plaisirs et de divertissements, et de ne pas déplorer avec amertume et sans pouvoir les tolérer les dépenses somptuaires qui se développent d'une façon insolente et contrastent violemment avec les misères et les détresses d'un grand nombre. Le luxe et l'amour des plaisirs sont des conséquences d'un concept et d'un système de vie corrompue

par le « matérialisme » et lui empruntant ses mœurs. Peut-il en être autrement ? En effet, quand l'homme perd la conscience de sa diginté, quand il repousse dans son activité la mesure et l'équilibre, quand, loin d'y voir la vraie source du bonheur, il ne pense même pas aux choses spirituelles, surnaturelles et éternelles, alors l'avarice et le désir effréné des biens terrestres débordent, et on remplace le culte de Dieu et de sa majesté par celui des techniques et de la force brutale et stupide. Les éloges du progrès que Nous avons faits plus haut, Nous ne les rétractons pas, Nous ne les retirons pas, mais on ne peut ignorer et nier ces excès de voluptés et de luxe, qui se répandent comme un torrent, dont les flots atteignent même les catholiques et, çà et là, pénètrent beaucoup leurs buts et leurs propositions. Mère condescendante et indulgente, l'Eglise ne restreint la liberté que dans les choses qui ne peuvent s'accorder avec la simplicité de la vie chrétienne et avec l'obéissance aux lois morales ou encore avec les devoirs de charité à l'égard des pauvres. La joie n'est-elle pas une note distinctive et comme une parure des nations catholiques ? Il n'est pas légitime que les divertissements cherchés dans la vie dépassent les limites de la justice et de l'honnêteté. Contre une pareille intempérance, Nous vous exhortons et Nous vous poussons tous à lutter volontairement sous la bannière de la mortification chrétienne et de l'esprit de dévouement qui va au delà des prescriptions des lois morales, chacun selon ses forces, selon les invitations de la grâce de Dieu, selon ce que permet l'accomplissement du devoir d'état. Il y a plusieurs buts à atteindre. Avant tout, chacun expiera par la pénitence ses propres péchés, purifiera son cœur des souillures des vices et deviendra de plus saint et courageux. Ensuite, il s'agira d'être pour les frères qui professent la même foi et pour ceux du dehors un exemple et un encouragement. Les économies faites sur les vanités serviront à la charité, on viendra avec miséricorde en aide à l'Eglise et aux pauvres. Ainsi faisaient les fidèles de la primitive Eglise, et en jeûnant et en se privant même des choses permises, ils entretenaient les sources ou les moyens de faire d'abondantes aumônes. Suivre ces exemples est digne de louange et n'est point du tout déplacé à la condition et à la situation de notre époque, et non seulement dans tel ou tel pays qui l'emporte par l'importance de ses libéralités spontanées et qui vient au secours des besoins de l'Eglise, mais dans toutes les régions du monde sans aucune exception.

Nous tenons beaucoup, Vénérables Frères, à ce que ces conseils soient parfaitement écoutés et suivis. A nous aussi, comme aux premiers chrétiens, s'adresse cette exhortation de l'apôtre Paul : *Ce qui manque aux souffrances du Christ, je l'achève dans ma propre chair, pour son corps qui est l'Eglise* (Col. I, 24). Il nous est réservé à tous de travailler, comme le dit le même Apôtre, *dans la patience, dans les tribulations, dans les veilles, les jeûnes, dans une charité sincère* (Cf. *II Cor.* VI, 4-6), à l'édification du règne de Dieu. N'est-ce pas spécialement pour les prêtres que retentissent ces mots : *Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même sans récompense ?* (*I Cor.* IX, 27).

Voilà donc la deuxième chose en vue qui est le but de nos prières à la Mère de Dieu. Daigne Marie, élevée au ciel, dont l'âme et le corps ont été parfaitement et absolument indemnes de toute faute, de tout trouble, de tout mouvement désordonné, obtenir de son divin Fils la réalisation de Notre espérance.

Les institutions familiales.

Le mariage et la famille.

Outre cela, la considération plus attentive des circonstances au milieu desquelles nous vivons Nous amène maintenant à fixer Notre regard et Nos préoccupations sur de très grandes questions, à savoir : celles qui se rapportent au mariage et à la famille. Nous ne pensons pas Nous tromper en estimant que le désordre qui bouleverse partout et de fond en comble le mariage et l'institution familiale empoisonne comme une peste la société contemporaine et cause la ruine des âmes quant à leur salut. Bien qu'il y ait un nombre incroyable d'écrits sur ces questions, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, le mal affreux s'aggrave et se propage. Il ne peut en être autrement, tant que ceux qui tâchent de porter remède à la plaie séparent le mariage de la loi divine, alors que la nature de l'homme l'appelle de toutes parts et que la doctrine de l'Eglise la proclame de son côté.

La parole est impuissante à décrire le torrent fangeux des livres, brochures, revues, journaux de toutes sortes qui, par leurs articles et illustrations, remplis de légèretés et d'inconvenances, corrompent le jugement sain du peuple et le bon sens de l'humanité. Sans doute, Nous n'ignorons pas et Nous ne méprisons pas les progrès qui sont la gloire de la médecine, de la psychologie et de la doctrine sociale ; bien plus, Nous désirons vivement que la psychothérapie, les consultations méthodiques au sujet du mariage, les institutions établies pour promouvoir le bien des familles utilisent ces progrès. Ce que Nous reprenons et blâmons, c'est qu'à côté et au delà de recherches rigoureuses et honnêtes, pullulent de misérables écrits qui, sous un faux prétexte d'enseignement, excitent chez les lecteurs ignorants et inexpérimentés l'attrait des séductions morbides et les portent à voiler en eux, sous couleur de science, d'obscurs instincts de corruption.

Il ne sied pas aux hommes de science ou à ceux qui exercent une profession de dévoiler imprudemment à leurs clients, sans dommage pour leur corps ou leur âme, certaines choses qu'ils connaissent pour leur propre utilité. Il ne faut point, en effet, laisser s'établir « l'opinion erronée », qui eut cours au temps de l' « illuminisme », que la simple connaissance est capable de rendre bons l'homme et les actes de sa vie. Si cette opinion est toujours dangereuse, en cette matière elle est fatale.

L'opinion publique induite en erreur sur la doctrine du mariage chrétien.

Tout aussi dangereuse sont les idées énoncées dans le peuple et répandues à dessein afin de créer artificieusement une opinion publique, opinion qui, à l'aide d'une pression d'ordre moral et souvent économique, a la prétention de régler les relations des sexes et la manière d'agir pour contracter un mariage et fonder une famille.

N'est-ce point là la ruine de l'ordre moral que l'homme, image de Dieu, se laisse guider dans les affaires qui touchent intimement à sa personne

par ceux qui répandent de tous côtés des choses qui ne servent qu'à l'immoralité ? Il importe, sans aucun doute, que la saine et droite opinion publique sur le mariage et la famille soit capable de suggérer les principes et les règles de la vie humaine, c'est pourquoi elle est nécessaire. Mais là où on la dit saine et où elle l'est réellement, non seulement règne l'ordre légal, mais principalement et toujours la discipline qui a sa source dans la nature complète de l'homme et qui le soumet à Dieu et à la loi divine.

Cette étroite union du mariage et de la famille avec la loi de Dieu est le point capital et le pivot de notre argumentation. Seule, cette fidélité au lien conjugal assure le secours et la protection absolument nécessaires au milieu des difficultés ardues de la vie, contre la légèreté des hommes, leur inconstance et leur mobilité. Et ce fait même qu'elle exerce son influence bienfaisante au milieu des adversités n'est point contraire à la nature propre de la société domestique et ne rend le lien conjugal ni faux ni déloyal.

Bien des catholiques ont sur ce point des idées fausses ou peu précises. Une fausse philosophie enseigne qu'il faut absolument dédaigner et rejeter la règle qui vient de l'extérieur, c'est-à-dire la loi, en tant qu'elle est étrangère à la vraie nature humaine et se dresse en ennemie de la vie pour en détruire la force et la fécondité. Il est évident que cette philosophie peut créer un danger vraiment redoutable et pernicieux pour la sainteté des mœurs du mariage et de la famille, comme ils fleurissent là où règne la doctrine de l'Eglise. Rien n'est donc plus important à cet égard que de faire connaître au moment opportun et le plus largement possible ce point capital de doctrine, à savoir : que l'homme est né pour atteindre le bonheur temporel et éternel, et qu'il n'obtiendra l'un et l'autre qu'en accomplissant son devoir et en obéissant à la loi de Dieu.

En effet, si on rejette ce lien, il y a des choses qu'on ne peut ni comprendre ni établir : le droit de chaque personne à se protéger et à se perfectionner, la liberté de cette même personne, la conscience de la responsabilité de nos actes. Et si quelqu'un fait appel au don de la liberté qui lui a été accordé par Dieu pour se déclarer délivré de l'obligation d'observer l'ordre divin, il profère des paroles qui se contredisent. Cette voie, parce que honteuse et coupable, ne peut jamais être suivie, même si l'on veut porter secours à des semblables aux prises avec les difficultés de la vie conjugale. Il est donc aussi funeste pour l'Eglise que pour la société civile que ceux qui ont charge d'âmes adoptent habituellement et délibérément, dans leur enseignement et la pratique de la vie, le parti de se taire lorsque dans le mariage on viole les lois de Dieu, qui subsistent toujours, quel que soit le cas que présente la destinée. Les excuses viennent principalement de la pauvreté, du peu de fortune qui, d'habitude, rendent pénibles l'état de vie conjugale et la condition de la famille. Tout cela, nous le plaignons et le déplorons d'un cœur paternel. Cependant, il n'est pas permis de s'écarter de la règle fixe et immuable de l'ordre divin. Que celui-ci ne cède jamais ni nulle part ; mais il faut, sous l'influence d'une telle nécessité, que les conditions de vie s'améliorent. Et si tout chrétien, digne de ce nom, doit, poussé par la justice et la charité, travailler à cette salutaire révolution, ce devoir est rendu plus urgent encore lorsqu'il s'agit de venir au secours d'une multitude d'hommes qui ne peuvent mener une vie conjugale supportable, correcte et heureuse qu'en surmontant les plus terribles difficultés.

Sécurité sociale sur le terrain du mariage.

On entend maintenant les hommes employer très souvent cette expression : sécurité sociale. Si cela veut dire précisément sécurité par le moyen de la société, vénérables Frères, Nous craignons fortement que le mariage et la famille y trouvent un préjudice. Quel préjudice ? Nous craignons non seulement que la société civile s'occupe d'une chose qui de soi est étrangère à ses attributions, mais aussi que le sens de la vie chrétiennne et que le plan même de son organisation n'en soient blessés et même frappés à mort. Sous ce nom, déjà, on entend proférer les revendications malthusiennes ; sous ce nom, on cherche à détruire, comme les autres droits de la personne humaine, ou du moins leur usage, les droits aussi qui regardent le mariage et les enfants. Pour les chrétiens, et en général pour tous ceux qui croient en Dieu, la sécurité sociale ne peut être autre chose qu'une sécurité dans une société, et avec une société qui regarde la vie naturelle de l'homme et l'origine et le développement de la famille comme le fondement sur lequel s'appuie la société elle-même pour exercer régulièrement et sûrement toutes ses charges ou obligations.

Au milieu de la période si désastreuse que nous venons de traverser, la famille, en dépit des multiples blessures qu'elle a reçues, a montré de quelle puissance de résistance elle était douée. Elle possède, en effet, en elle-même une force innée, bien supérieure à celle de toutes les autres institutions humaines. C'est pourquoi, si l'on veut travailler activement à la sauvegarde de la société humaine, il ne faut rien négliger pour sauver et soutenir la famille et la rendre capable de se défendre elle-même. C'est la troisième chose que Nos instantes prières demandent à la Bienheureuse Vierge Marie élevée au ciel. Là où le mariage et la famille se trouvent dans des conditions si pénibles et si injustes qu'on en arrive à perdre espoir de vaincre les difficultés, que Marie daigne, par sa toute-puissante intervention, supplier notre Dieu Créateur et Rédempteur de ramener les hommes à respecter la haute dignité du mariage, tel qu'il l'a voulu et établi, et à faire que tous les fils de l'Eglise s'unissent entre eux toujours et seulement par le sacrement du Mariage, et que leur chaste mariage représente comme une sainte image l'admirable union du Christ et de son Eglise (cf. *Ephes.* V, 25-33).

Là, au contraire, où, embellies par les mœurs chrétiennes, fleurissent les unions matrimoniales saintes, on voit naître et progresser du même pas la chaste virginité nourrie par l'amour du Christ. Exhortez, Nous vous en prions, votre clergé à avoir en grande estime cette sublime forme de vie, qui met les hommes au niveau des anges, à la cultiver religieusement, à exhorter les autres à suivre ce noble chemin de la vertu, spécialement les femmes, dont l'aide si précieuse pour l'apostolat ne peut se relâcher sans que l'Eglise en souffre de grands dommages.

Fidélité et vigilance des pasteurs.

Telles sont les trois instantes prières, qu'après avoir invoqué le puissant patronage de la Miséricordieuse Vierge Marie, Nous adressons à Dieu.

Nous sommes assurés, vénérables Frères, que Nous avons, pour les offrir à Dieu, votre union désirée. A ce que nous venons de dire, nous n'avons pas besoin d'ajouter deux questions qui, d'une souveraine importance, nous tiennent particulièrement à cœur : l'une qui se rapporte à la conservation de la pureté et de l'intégrité de la doctrine catholique ; l'autre qui regarde le progrès de l'excellente formation et sanctification du clergé. Nous en avons, en effet, longuement traité dans la Lettre encyclique *Humani generis* et l'Exhortation apostolique *Menti Nostrae*. Cependant, c'est Notre ardent désir, en cette réunion si imposante et vraiment unique, de dire combien Notre cœur est ému de reconnaissance en voyant les évêques du monde catholique s'acquitter de leur office de telle manière que, s'attachant fidèlement et continuellement au Successeur de saint Pierre, ils apportent la vigilance active d'une conscience droite, le zèle perspicace pour le progrès de la religion et une ardente volonté d'action énergique.

Que s'élèvent les vagues écumantes et continuellement renouvelées de la tempête qui, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, sévit contre l'Eglise et l'éprouve ; leurs efforts se briseront contre cette inébranlable volonté d'unité, dont Nous avons parlé et que le divin Rédempteur, dans sa dernière prière sacerdotale (*Joan.* XVII, 21-23), a recommandé, pour ne pas parler également de la promesse du Christ, dans laquelle il a prophétisé lui-même que « les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre l'Eglise » (*Matth.* XVI, 18).

L'âme remplie de consolations et d'une sainte joie, à vous tous, Vénérables Frères, qui êtes ici maintenant, et à tous vos collègues répandus dans l'univers, ainsi qu'aux prêtres et aux fidèles confiés à vos soins, de tout cœur et volontiers Nous accordons la Bénédiction apostolique.

LE DOGME DE L'ASSOMPTION au premier Congrès international de mariologie

(23-28 octobre 1950)

Un discours de S. Em. le cardinal Pizzardo

Quelques jours avant la proclamation pontificale du dogme de l'Assomption, s'ouvrait à Rome, le lundi 23 octobre, dans la grande salle de l'Athénée pontifical du Latran, le premier Congrès international de mariologie. Parmi les personnalités éminentes qui y participaient, il faut d'abord nommer les Eminentissimes cardinaux Tisserant, Micara, Pizzardo, Piazza, Massimi, Spellman, de Gouveia et Caro Rodriguez. Une trentaine d'archevêques et évêques, dix ambassadeurs près le Saint-Siège y prirent place également le jour de son inauguration. Le Congrès qui réunissait les théologiens les plus marquants du clergé séculier et régulier, avait comme thème : La mission de la Vierge Mère dans la vie, le dogme, l'histoire de l'Eglise (1).

Après le chant du Veni Creator, *S. Em. le cardinal Pizzardo prit la parole en italien. Voici la traduction de cet important discours :*

C'est avec joie que j'ai accepté de vous adresser la parole, à l'ouverture du congrès qui se tient à la veille d'un des plus grands événements de l'histoire du christianisme : la définition dogmatique de l'Assomption, de l'élévation triomphante de Marie, en corps et en âme, dans la gloire du ciel.

Un point d'arrivée...

Cette définition est la troisième pierre milliaire sur la longue voie de la mariologie catholique, après la déclaration de la Maternité divine à Ephèse, en 431, et la proclamation de l'Immaculée Conception, en 1854. Cette définition constitue un point d'arrivée par rapport aux deux précédentes, et un point de départ pour de nouvelles conquêtes.

On peut distinguer deux étapes dans le mouvement assomptioniste : le mouvement doctrinal, qui remonte à la Maternité divine, et le mouvement *pétitionnaire*, qui se rattache à la définition de l'Immaculée Conception. Au lendemain du Concile d'Ephèse commencèrent à fleurir les affirmations explicites de l'Assomption corporelle de Marie. Un peu en diminution du VIIIe au XIe siècle, elles devinrent communes à partir du XIIIe siècle, époque de la scolastique, si bien qu'au Concile du Vatican, plusieurs estimèrent que le moment était venu de procéder à une définition dogmatique.

Après la définition de l'Immaculée Conception, vérité avec laquelle le dogme de l'Assomption a le rapport étroit d'un effet à sa cause, on vit commencer, sous l'impulsion de la reine Isabelle d'Espagne, le vaste mouvement assomptioniste. Il a atteint aujourd'hui des chiffres vraiment imposants : 2 600 pétitions de cardinaux, archevêques et évêques, 83 000 pétitions de prêtres et de religieux, 8 millions de pétitions de fidèles, alors que pour la définition de l'Immaculée Conception on en avait à peine 3 millions. Ainsi la définition de l'Assomption apparaît comme un point d'arrivée des deux déclarations dogmatiques précédentes.

... et un point de départ.

Mais la définition du 1er novembre 1950 marquera aussi un point de départ, le commencement d'une ère nouvelle, le début d'un

(1) Cf. *l'Osservatore Romano* du 22. 10. 50, page 5.

processus de clarification plus intense, qui permettra au mariologue une pénétration toujours plus claire et plus profonde de l'ineffable « mystère de Marie », le mystère d'une femme élevée à la vertigineuse dignité de Mère de Dieu, d'une créature qui est arrivée, par sa singulière et presque infinie grandeur, à toucher aux confins de la divinité.

Commentant les paroles de l'Evangile : « Marie, de qui est né Jésus », saint Thomas de Villeneuve s'écrie : « Que cherchez-vous de plus dans la Vierge ? Elle est Mère de Dieu : cela doit vous suffire. » « Je vous le demande, poursuit le Saint : quelle beauté, quelle vertu, quelle perfection, quelle grâce pouvaient manquer à la Mère de Dieu ? Laissez libre cours à vos pensées et à votre imagination : représentez-vous une Vierge très pure, très prudente, très belle, très pieuse, très humble, très douce, pleine de toute grâce, rayonnante de toute sainteté, ornée de toute vertu, décorée de tous les charismes, infiniment agréable à Dieu ; Marie est encore plus grande, plus excellente, elle est supérieure à toutes les splendeurs que vous pouvez imaginer ! »

La pénétration du mystère de Marie ne prendra jamais fin.

On a travaillé beaucoup, surtout ces dernières années, dans le domaine de la mariologie. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les résultats acquis sont nombreux, plus nombreux encore ceux à acquérir. C'est à bon droit que saint Bernard appelle Marie *negotium omnium saeculorum* (*In festo Pentec.* 2, 4, *P. L.*, CLXXXIV, 328), *l'affaire de tous les siècles*, puisque tous les siècles, jusqu'à la fin des temps, auront à s'occuper d'elle, expérimentant ainsi chaque jour la grande réalité de la maxime célèbre : « *De Maria nunquam satis.* On ne parle jamais assez de Marie. » Les siècles prendront fin, mais elle ne prendra jamais fin la pénétration du mystère le plus grand après celui de Dieu : le mystère de Marie. Seul Dieu, intelligence infinie, peut le comprendre pleinement l'exprimer adéquatement. « *Soli Deo*, affirme saint Bernardin de Sienne, *cognoscenda reservatur* » (*Serm. LI*, art. I, c. 1er) : c'est à Dieu seul qu'est réservée la connaisance de Marie. La raison en paraît évidente : pour comprendre la Mère, il faut comprendre le Fils, qui est Dieu. Mais nul ne pourra jamais comprendre Dieu : « *Quaeritis qualis Mater ?* demande saint Bruno d'Asti. *Quaerite prius qualis Filius.* Vous cherchez à connaître la Mère ? Cherchez d'abord la nature du Fils ! » (*In Matth.* p. I, c. 1, *P. L.*, CLXV, 74), Si la mesure des privilèges de Marie, la divine maternité, est quasi infinie (moralement infinie), ils doivent également être, pour ainsi dire, sans mesure les insignes privilèges qui ont orné l'âme et le corps de la Mère de Dieu. Comme dans un microcosme, Dieu a réuni en elle tout ce qu'il a répandu de beau, de bon et de grand dans le macrocosme, selon les vers sublimes de Dante :

In Te s'aduna,
Quantunque in creatura è di bontade.
(Paradis, 33.)

Si Dieu a opéré les merveilles qu'on connaît dans les saints, quelles merveilles n'a-t-il pas opérées dans la Reine des saints ?

Il reste encore à faire beaucoup de lumière.

Comprendre et exprimer toujours plus et toujours mieux la singulière mission de Marie, qui se concrétise dans sa maternité universelle, comprendre et exprimer toujours plus et toujours mieux les insignes privilèges qu'elle tient de Dieu en vue précisément de sa singulière mission : c'est la tâche spécifique du théologien et du mariologue.

Il reste encore à faire beaucoup de lumière sur nombre de questions de mariologie soulevées en particulier ces dernières années. Par exemple, il faudra éclairer toujours davantage la coopération immédiate de Marie à la Rédemption, pour mettre en lumière son titre de *Corédemptrice* du genre humain. Il faudra éclairer toujours davantage la nature de la coopération de Marie à la distribution de toutes les grâces, pour marquer pleinement son action continue dans notre vie surnaturelle. Il faudra éclairer toujours davantage la nature de la royauté de Marie. Ces études feront resplendir avec plus d'éclat sur le front de Notre-Dame la couronne de Reine de la terre et du ciel, selon le vif désir de tant de dévots de Marie, évêques et fidèles (environ 800 pétitions d'évêques), qui souhaitent l'institution de la fête liturgique de Marie, Reine de l'univers. Il faudra éclairer toujours davantage la question, encore obscure, de savoir si Marie a connu ou non la mort, pour admirer en elle tout l'éclat de la munificence divine. Il faudra éclairer toujours davantage le problème de l'influence de Marie dans toutes les étapes de notre vie spirituelle. Il conviendra en particulier de montrer son rôle dans la sainteté sacerdotale et de relever dans la dévotion à Marie un des signes authentiques de vocation. Il faudra éclairer toujours davantage, pour affirmer la conscience des fidèles, la nécessité morale de la dévotion à Marie pour le salut, et montrer comment une piété mariale sincère constitue un signe lumineux de prédestination à la gloire du ciel. Tels sont quelques-uns des problèmes qui attendent des mariologues une lumière toujours plus vive.

Sans aucun doute, à la solution de ces problèmes contribueront largement ces assises mariales internationales, qui réunissent des théologiens du monde entier et qui, dans les travaux des 32 sections, approfondissent la mission de la Vierge dans la vie, dans le dogme et dans l'histoire de l'Eglise.

La définition de l'Assomption et les attaques protestantes.

Qu'on me permette, avant de terminer ce discours, une remarque sur de récentes attaques protestantes contre la proclamation du dogme de l'Assomption. Certains catholiques, en effet, semblent impressionnés par ces griefs, et ils en craignent des suites dommageables au retour des frères séparés dans l'unique Eglise du Christ, l'Eglise catholique.

Ces attaques, au contraire, pourraient

fournir aux protestants de bonne foi l'occasion d'un rappel et ils pourraient se poser la question suivante : le Pape, dont le monde entier apprécie les éminentes qualités de souverain, met en lumière, extrait, peut-on dire, du dépôt de la foi qu'il doit garder, un nouveau dogme, précisément en un moment où des courants dangereux s'emploient à affaiblir ce dogme, et l'impose aux 400 millions de fidèles catholiques.

Par là, le Souverain Pontife affirme solennellement qu'il est le successeur de Pierre, investi du charisme de l'infaillibilité, héritier de l'assistance divine promise par le Christ à Pierre et à ses successeurs.

« Peut-on admettre, diront ces protestants, que Pie XII, dont tous reconnaissent les exceptionnelles qualités de droiture, de sincérité, de noblesse d'âme, de justice, de charité et de sacrifice, se trompe complètement ? Peut-on admettre qu'il commette une grossière erreur ? N'est-ce pas nous qui sommes peut-être dans l'erreur ? Ne serait-il pas opportun de revoir nos positions à l'égard de l'Eglise catholique ? »

Pour nous, fils dévots de Marie, heureux de posséder la vérité et de voir glorifiée notre Mère, nous la supplions aujourd'hui solennellement de se souvenir de nos frères séparés pour qu'ils rentrent dans la commune famille dont Marie est la Mère et la Reine.

Et que dire des hommes qui prétendent effacer de la terre les saints noms de Dieu et de Celui qu'il a envoyé, le Christ Jésus ? Ils sont manifestement inspirés et conduits par l'ennemi mortel du genre humain, dont la Vierge écrasa la tête. Puisse son Cœur immaculé, plein de tendresse maternelle pour tout le genre humain, obtenir de son divin Fils pitié et miséricorde aussi pour ces malheureux qui ne savent pas ce qu'ils font. Que ce soit là une des intentions de ce Congrès international.

« Je vis sourire une beauté... »

Parlant de la joie causée par la présence de Marie à tous les habitants du paradis, Dante s'exprime ainsi :

Vidi... ridere una belleza che letizia era negli occhi a tutti li altri (Paradis, 31).

« Je vis sourire une beauté qui était une joie dans les yeux de tous les autres. » Une vision semblable se présente aujourd'hui à mes yeux, dans cette magnifique salle, en présence de cet auditoire d'élite dont l'esprit et le cœur sont tout pleins de Marie.

Comme le poète, je vois « sourire une beauté qui est une joie dans les yeux de tous... » Cette beauté qui est une joie, c'est le doux et maternel sourire de la Vierge. Puisse ce doux et maternel sourire de Marie, vif reflet du sourire infiniment doux et paternel de Dieu, briller toujours, durant ces journées d'études, dans cette salle ! Puisse-t-il précéder, accompagner et suivre tous vos travaux, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'honneur de Celle qui est son ineffable chef-d'œuvre.

Discours de S. Em. le cardinal J. Mac Guigan à la clôture du Congrès mariologique international

(28 novembre 1950)

A la clôture du premier Congrès international de mariologie, S. Em. le cardinal Mac Guigan, archevêque de Toronto, prononça l'allocution suivante :

Avec la modestie qui convient, qu'il me soit permis d'évoquer un souvenir. En 1946, je prenais possession de mon église titulaire Santa-Maria-del-Popolo. Mû par l'amour que tout prêtre doit porter à Marie, sans savoir qu'il y eût quelque mouvement immédiat en ce sens, je formulai dans mon discours d'inauguration l'ardent espoir qu'il serait donné au Pape Pie XII, glorieusement régnant, de proclamer le dogme de l'Assomption. Aussi, quelle ne fut pas ma surprise quand, après la cérémonie, je reçus la visite des TT. RR. PP. Charles Balic, de l'Ordre des Frères Mineurs, et Joseph Heinrich, de la Société de Jésus, venus sans tarder m'exprimer la joie et la reconnaissance qu'une telle déclaration publique leur avait inspirées.

Aujourd'hui, ces espoirs sont comblés, et la joie spirituelle fait tressaillir tous les cœurs. Si nous vibrons d'allégresse, c'est que depuis cinq jours les imposantes sessions d'un Congrès vraiment international ont créé, dans Rome, une atmosphère mariale, dont l'intime pénétration se fait de plus en plus conquérante. Nous devons des remerciements sincères aux théologiens compétents accourus de toutes les parties du monde pour chanter les grandeurs de Marie avec une variété de langues non moins impressionnante que l'harmonie des sentiments. Nous devons aussi de très chaleureuses félicitations au T.R.P. Charles Balic, de l'Ordre des Frères Mineurs. La tenue de sept Congrès mariaux en Italie, en Espagne, au Portugal, au Canada, en Hollande, dans l'Amérique du Sud et en France, l'avait providentiellement conduit à l'indiscutable succès du premier Congrès mariologique. Les travaux prennent fin ce soir, mais résumés dans les vœux non moins pratiques que fervents, ils ouvrent à nos âmes un domaine illimité de vie mariale.

La science, selon Dieu, doit aboutir à l'amour ; et c'est très justement que, dans le discours d'ouverture, S. Em. le cardinal Pizzardo déclarait que les journées mariales qui se terminent ce soir doivent marquer un point de départ.

Pour prolonger dignement ces inoubliables assises, les congressistes doivent s'efforcer d'élever à Marie un monument qui en perpétue le souvenir et en assure les fruits de sainteté. L'*Academia Mariana Internationalis* s'engage à former dans la ville de Rome une bibliothèque mariale, un musée marial, et à publier plusieurs collections d'ouvrages scientifiques. Dès ce soir, le Rme Père général des Frères Mineurs dédie à l'Assomption cette splendide *aula maxima* de l'Athénée pontifical, placé sous le prodigieux patronage de saint Antoine de Padoue, *glorieux défenseur de l'Assomption de Marie.* Tout cela mérite notre juste admiration. Mais tous ces efforts ne répondront aux besoins urgents de la sainte Eglise que dans la mesure où ils rendront mariale l'âme du peuple. Le cœur marial du peuple chrétien, voilà le monument plus solide que le bronze, *monumentum aere perennius* que l'Eglise attend de nos travaux. Ce qui aujourd'hui retient particulièrement l'attention de Pie XII, ce sont les masses populaires du monde entier fortement tentées de se laisser séduire et entraîner loin du Christ par des idéals trompeurs et mensongers. Pour garder le peuple au Christ, rien de plus efficace que la véritable dévotion mariale. Tel est l'enseignement irrécusable de l'histoire et de la ogique divine. Aussi, voudrais-je souligner fermement le vœu que soit publiée aussitôt que possible une mariologie populaire. Je veux dire une mariologie simple, claire et attrayante — profondément héologique sans distinctions spéculatives — adaptée à la capacité et aux besoins de toutes les classes de la société, dans toutes les langues du monde.

Ce sont de telles considérations qui ont suggéré à l'épiscopat du Canada la Croisade du rosaire, dans tous nos diocèses de langue française et anglaise, d'un océan à l'autre, *a mari usque ad mare.* Pour garder au Christ le peuple canadien marial depuis ses origines, des miliers de propagandistes invitent actuellement les fidèles à s'engager par écrit à la récitation quotidienne du chapelet en famille. Avec la ferveur des premiers chrétiens, ces apôtres vont de maison en maison pour recueillir l'engagement et en assurer la fidélité.

Au terme de ce bienfaisant Congrès marial, nos pensées se tournent spontanément vers le geste qui couronnera l'Année Sainte. C'est le plus grand événement de l'histoire de l'Eglise depuis le Concile du Vatican. En effet, la définition du dogme de l'Assomption sertit dans la couronne de Marie son plus brillant joyau. En contemplant les foules qui affluent déjà dans la Ville Eternelle : cardinaux, évêques, prêtres et fidèles, venant de l'Australie et es îles de l'Océanie, de la Chine, du Japon et des Indes, de l'Amérique du Nord et du Sud, des Eglises historiques de l'Orient, comme de tous les pays libres de l'Europe, les paroles inspirées se pressent sur nos lèvres : « *Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est. Quia ecce tenebrae operient terram, et caligo populos ; super te autem orietur Dominus, et gloria ejus in te videtur... Leva in circuitu oculos tuos et vide : omnes isti congregati sunt, venerunt tibi ; filii tui de longe venient, et filiae tuae de latere surgent.* (*Is.* LX, 1-4.) Lève-toi, Reine de l'Assomption ! De ta voix doucement émue parle aux chefs du monde qui ne te connaissent pas, parle aux peuples qui languissent dans les ténèbres de l'infidélité, parle aux millions d'habitants de ce pays malheureux où tes icones sont encore vénérées dans le secret ! Amène-les tous à la lumière de ta vérité et à la ferveur de ton amour ! Comme le soleil dans sa plénitude, brille sur nous, ô *Stella matutina !* ô Etoile du matin ! ô Havre de la paix, jusqu'à ce que, renouvelé et rené à la vie de la grâce, le monde devienne une immense fraternité guidée par la loi du Christ, ton divin Fils. Que ton doux regard, ton gracieux sourire, ton front majestueux irradient des influences sans nombre, non pour confondre et écraser, mais pour convaincre et gagner les ennemis du Christ, Rédempteur non seulement d'une nation, mais de toutes les nations du monde. Que la grâce de ces solennités, porteuses d'une si grande joie, inaugure une ère de justice sociale et de paix mondiale, à la fois vraie, sereine et durable ! Que notre glorieux Souverain Pontife, cher au monde entier par tant de titre, passe à l'histoire comme le Pape de l'Assomption, tout autant que le Pape de la paix universelle. Fidèle à sa devise : *Opus justitiae pax,* c'est par Marie qu'il nous offre la paix de Jésus. *Adveniat per Mariam. Pax Christi quae superat omnem sensum.* »

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DES RITES
concernant la messe du 1er novembre 1950

L'Osservatore Romano *du* 22. 10. 50 *a publié en latin le décret suivant de la S. Congrégation des Rites* (1) :

Notre Très Saint-Père le Pape Pie XII, accueillant volontiers la demande d'un grand nombre d'évêques, accorde volontiers que, le 1er novembre, le jour où il doit proclamer la définition du dogme de l'Assomption au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie, dans toutes les églises et oratoires publics et semi-publics on puisse célébrer une seule messe chantée de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge, en ajoutant, sous une seule conclusion, l'oraison de la fête de la Toussaint. Nonobstant toutes prescriptions contraires.

Le 21 octobre 1950.

CLÉMENT card. MICARA,
évêque de Velletri,
préfet de la S. Congrégation des Rites.
ALFONSE CARINCI, *archevêque de Séleucie,*
secrétaire.

DÉCLARATION
de la Sacrée Pénitencerie apostolique

L'Osservatore Romano *du* 22. 10. 50 *a publié en italien la déclaration suivante de la Sacrée Pénitencerie* (1) :

Le cas s'est vérifié que des fidèles ont cru que le coup de la « baguette » des pénitenciers des quatre basiliques patriarcales valait l'absolution des fautes. On juge dès lors nécessaire de déclarer qu'aucune absolution de péchés n'est annexée au coup de la « baguette » des susdits pénitenciers, mais l'indulgence partielle de 300 jours qui ne s'acquiert qu'une fois par jour (en conformité avec le décret de la Sacrée Pénitencerie apostolique en date du 20 juillet 1942 ; cf. *Acta Apostolicae Sedis,* vol. XXXIV, p. 239) et n'est applicable durant l'Année Sainte qu'aux défunts exclusivement.

---

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte de *l'Osservatore Romano.*

L'ASSOMPTION DE MARIE
dogme de notre foi

Le sens d'une proclamation dogmatique

Sous ces titres, la Liberté de Fribourg *du* 31. 10. 50, *a publié l'article suivant signé par S. Exc. l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg*, Mgr CHARRIÈRE *qui marque bien l'attitude de l'Eglise en face des attaques des protestants :*

Quand nous arriverons devant Dieu, quand nous retrouverons près de lui les générations qui nous ont précédés, nous ne pourrons pas nous plaindre, chrétiens du xx[e] siècle, de n'avoir rien vu d'exceptionnel pendant nos années terrestres.

Après la première guerre mondiale, des Empires sont nés qui ont fait trembler le monde. Ils se sont effondrés au cours d'un second cataclysme étendu, lui plus que l'autre, à toute la terre. Un autre Empire menace d'écraser sous son poids tous ceux qui s'attachent à Dieu et croient encore à l'éminente dignité, fondée en Dieu, du plus petit d'entre les enfants des hommes.

En présence d'un pareil danger, le Père et le Chef de l'Eglise catholique rassemble ses enfants et l'Année Sainte voit accourir près de lui, comme jamais dans l'histoire chrétienne, des millions de fidèles pénétrés d'un tel esprit de pénitence et de charité que les Romains eux-mêmes en sont émus.

Et voici qu'au point culminant de l'Année Sainte, le Souverain Pontife va proclamer solennellement, comme vérité de foi divine, l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Grande liesse dans le monde catholique qui n'a plus goûté pareille allégresse depuis 1870. Réserve, raidissement, hostilité chez trop de nos contemporains qui ne comprennent pas et s'imaginent que l'Eglise catholique prend des distances à l'heure où tout le monde désire un rassemblement de forces.

L'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg s'est expliqué là-dessus par une lettre pastorale spéciale. Il est heureux de pouvoir, par la voie du journal, parler à ce propos non seulement à ses fidèles, mais aussi à l'ensemble de ses compatriotes. (1)

★ ★ ★

Qu'y aura-t-il de changé pour les catholiques après la proclamation solennelle de l'Assomption ? Rien d'essentiel. Depuis de très longs siècles, bien avant les grands schismes d'Orient et d'Occident, bien avant la Réforme, l'Eglise par son magistère ordinaire : prédication, catéchisme, liturgie, enseigne cette même doctrine, et ses fidèles la croient. Et le motif de leur foi n'est pas à proprement parler leur obéissance à l'Eglise, mais l'autorité de Dieu qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. L'autorité de l'Eglise, en effet, n'intervient que pour *garder* le dépôt révélé, le protéger, mais non pour l'enrichir par des vérités *nouvelles* qui ne seraient pas contenues, au moins implicitement comme l'adulte dans l'enfant, au sein du dépôt révélé confié par Dieu à son Eglise. L'âge des révélations est clos avec la mort du dernier des apôtres. Toujours l'Eglise a enseigné cela. Il ne s'agit donc pas d'une vérité nouvelle dans la proclamation solennelle du 1[er] novembre ; rien donc de changé pour le fond. Pas plus que pour les chrétiens non catholiques d'Orient qui croient comme nous à l'Assomption de Marie, pas plus que pour les ancêtres des protestants d'aujourd'hui qui, avec les nôtres, vénéraient la Vierge, l'imploraient et croyaient à son Assomption.

★ ★ ★

Alors, pourquoi cette proclamation qui risque bel et bien de faire croire au raidissement de l'Eglise catholique, à un isolement de sa part ?

Ce n'est pas un raidissement, mais une concentration de forces devant les terribles menaces qui pèsent sur le monde. Une proclamation plus solennelle de la confiance de l'Eglise en Celle que Jésus mourant a donnée comme mère et protectrice à saint Jean et, par lui, à toute l'Eglise : « Fils, voilà votre Mère ! ». Comme au temps des invasions musulmanes, comme Léon XIII par l'extension de la dévotion au Rosaire, comme Pie XI par les fêtes solennelles qui ont marqué l'anniversaire du Concile d'Ephèse, ainsi Pie XII a tenu à placer l'Eglise tout entière et le monde avec elle sous la protection de Marie Immaculée. Ce fut d'abord la consécration du genre humain au Cœur immaculé de Marie. Ce sera, demain, la proclamation solennelle de l'Assomption. Cette proclamation solennelle était demandée depuis longtemps par un très grand nombre d'évêques, de prêtres

---

(1) Cette lettre pastorale à laquelle il est fait allusion a paru dans la *Semaine catholique* de la Suisse romande du 26. 10. 50.

t de fidèles. S. S. Pie XII n'a fait que épondre à cette sollicitation qui monte vers ome depuis des siècles. Il le fait en cette nnée jubilaire, pour marquer davantage sa onfiance et celle de l'Eglise en la protection e la Reine des martyrs, de la Reine de la aix.

★ ★ ★

Faut-il redire encore que cette protection ue nous attendons de Marie ne porte pas mbrage, bien au contraire, à notre foi totale n Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'unique édempteur de tous les hommes, y compris e sa Mère selon la chair ? Ceux qui ont peur ue notre doctrine sur la Vierge et les saints ous fasse oublier Jésus, Sauveur et Dieu, se endent-ils compte que notre recours à Marie onduit à Jésus-Dieu mieux connu et plus imé ? Tandis que, parmi ceux qui repoussent culte de la Vierge, en raison du danger u'à leurs yeux il ferait courir à l'adoration u seul vrai Dieu, il y a, hélas ! trop de gens ui ne croient plus à la divinité du Christ et as même à un Dieu personnel distinct du onde. Nous préférerions nous taire sur cette éalité infiniment triste qui nous fait souffrir ntensément avec tant de nos frères séparés emeurés profondément croyants. Mais il y a ans la méfiance vis-à-vis du culte marial un ès réel danger pour la religion tout court.

Car toute erreur doctrinale en entraîne une utre. Pour ne pas porter ombrage au Christ, n refuse d'honorer et d'invoquer Celle qu'il ous a donnée comme Mère. Et, pour des otifs semblables, d'autres, poussant plus loin système, en viennent à nier la création pour ieux affirmer Dieu et puis à nier Dieu, parce u'il n'y a pas de création. A vouloir supprimer les êtres intermédiaires, on en arrive , parce que l'être créé est bel et bien un ntermédiaire entre le néant et Dieu. Sans oute, tout être vient de Dieu par voie de éation sortie du néant et non pas par voie 'émanation. Mais parce que l'être créé tient out ce qu'il a de son Créateur, ce n'est pas ne raison pour le nier lui-même, pour qu'il ie sa propre existence et celle de ceux qui i ressemblent. Nier la création, nier le réateur, c'est à quoi l'on arrive en dernière onséquence, quand, pour mieux affirmer la anscendance de Dieu, on nie toute causaté et toute réalité qui lui soit inférieure et oumise. Ce sont là les conséquences dernières uxquelles beaucoup ne pensent pas et que la upart des chrétiens séparés de Rome epoussent avec indignation. Nous ne leur faions pas l'injure de croire qu'ils tombent dans s extrémités. Mais ceux qui connaissent le ourant des doctrines savent que nous n'inentons rien. Il y a trente ans, on n'osait ière, dans notre pays, nier publiquement divinité du Christ. Beaucoup la proclaaient sans y croire. Aujourd'hui, la divinité Christ est niée carrément dans bien des ilieux non catholiques. Et la vérité que trop gens, aujourd'hui, nient au dedans de leur eur, tout en l'affirmant sur leurs lèvres, ce n'est plus seulement la divinité du Christ, mais la divinité de Dieu lui-même, et c'est infiniment triste. Encore une fois, il nous en coûte de dire ces choses et nous savons combien en souffrent tant de nos frères séparés. Mais ce n'est pas parmi les dévots de la Sainte Vierge que l'on trouve les contempteurs de la divinité du Christ, et cela il faut bien aussi qu'on ose le dire à ceux qui nous reprochent d'oublier Jésus-Christ !

★ ★ ★

Voilà pourquoi nous avons l'espoir que, peu à peu, les âmes de bonne foi reconnaîtront le bien-fondé de la doctrine catholique. Déjà bien des chrétiens non catholiques, sans parler des chrétiens orthodoxes qui pensent comme nous à propos de la Vierge Marie, invoquent dans le secret de leur cœur la Mère de Jésus que l'Evangile a proclamée pleine de grâce et bienheureuse entre toutes les femmes. Avec nous, ces âmes généreuses prieront demain pour que, par l'intercession de Marie, la réconciliation des chrétiens dans l'unique Eglise fondée par Jésus se réalise. N'est-ce pas le rôle de la mère de réconcilier ses enfants ?

Il faudra avant tout, pour cela, que les catholiques soient plus fidèles à leur foi et rendent meilleur témoignage, cessant de faire écran par leur lâcheté au message confié à l'Eglise. Et ce sera la grâce insigne que tous nous solliciterons par l'intercession de la Vierge-Mère glorifiée par son Fils et par celui qui le représente sur la terre.

† François Charrière,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

— *Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Contemplation et apostolat*, par l'abbé A. Combes. — Un vol. de 312 pages, 450 francs ; port, 45 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

En 1927, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus devenait, par une décision très personnelle de Pie XI, patronne de toutes les Missions. Quinze ans après, le cardinal Suhard confiait à la plus résolument contemplative des Carmélites le Séminaire de la Mission de France. Par l'étude de toutes les données documentaires déjà connues et celle de sources inédites, l'auteur cherche à arracher son secret le plus profond et le plus important à la Sainte et à expliquer ce double choix. En ces pages qui suivent pas à pas l'évolution intérieure de l'âme qu'elles analysent, l'exégète bien connu des textes thérésiens applique, avec un singulier bonheur, la méthode génétique qui lui avait déjà procuré des résultats si nouveaux. On découvre ainsi le rythme essentiel de l'âme thérésienne, le sens authentique de l'enfance spirituelle, la portée réelle des déclarations les moins aisément intelligibles de sainte Thérèse de Lisieux. C'est résoudre, au niveau des intentions divines, l'antinomie *contemplation-action* qui ravage de nos jours tant de générosités mal éclairées. C'est préparer de la façon la plus directe et la plus sûre l'épanouissement si désirable de l'influence thérésienne. C'est voir clairement pourquoi et en quoi le livre trop fameux de Maxence Van der Meersch, si imprudemment considéré comme un classique des mouvements spécialisés, trahit substantiellement la réalité qu'il a prétendu décrire. C'est se convaincre enfin qu'en la pure contemplative qu'est sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Dieu a voulu donner aux hommes de notre temps, non seulement la patronne de toutes les Missions, mais le docteur et le modèle de toutes les formes possibles de l'Action catholique et de l'apostolat.

Opportunité de la définition

Mgr Charles Journet *donnait sous ce titre, dans* la Liberté de Fribourg *du* 31. 10. 50, *ce bref et remarquable exposé :*

On peut dire de l'Assomption de la Vierge ce que Newman disait de son immaculée Conception : « C'est un simple fait qu'on énonce, quand on dit que les catholiques n'en sont pas venus à croire cette doctrine parce qu'elle a été définie, mais qu'elle a été définie parce qu'ils la croyaient. » En un sens cela est vrai. Et cela veut dire que la définition solennelle de ces doctrines sort de la foi permanente de l'Eglise comme la fleur sort de la tige, où elle était tout entière précontenue.

★ ★ ★

Dans quelles doctrines expressément révélées l'Assomption de la Vierge est-elle précontenue ?

Saint Paul nous révèle que la loi des membres du Christ est d'être entraînés, après la mort, dans la gloire de sa Résurrection. Il nous révèle, au même endroit, que, pour les membres du Christ touchés par le péché originel, la loi de résurrection est entravée jusqu'à la fin du monde : c'est alors, en effet, que le péché originel sera pleinement vaincu par l'interruption de la génération qui le propage et par la résurrection de tous ceux qu'il aura condamnés à mort (*I Cor.* xv). Corrélativement, il est donc révélé que, pour les membres du Christ qui ne seraient pas touchés par le péché originel, la loi de résurrection ne serait pas entravée et s'appliquerait tout de suite.

Mais que dit saint Luc de la Vierge ? Le récit de l'Annonciation, si nous en découvrons toute la profondeur, signifie que la Vierge, du fait qu'elle est choisie pour être digne Mère de Dieu, est membre du Christ sans avoir été touchée par le péché originel. La loi de résurrection s'applique donc à elle tout de suite. Voilà la doctrine de l'Assomption. Ce n'est pas une nouvelle *révélation* ajoutée à l'Evangile, c'est une nouvelle *conséquence* de la révélation de l'Evangile. Elle s'était dégagée depuis longtemps. Elle va être solennellement définie.

★ ★ ★

Est-il dans la mission de l'Eglise de définir de nouveaux dogmes ?

La révélation, donnée une fois pour toutes au monde par le Christ et les apôtres, pour qu'ils la portent « à toutes les nations », est si dense et si profonde, qu'elle est capable, en face de questions toujours nouvelles, de déployer indéfiniment ses conséquences, jusqu'au jour du retour du Christ, où tout c qui aura été cru dans la nuit sera manifest dans la lumière. Le scribe instruit d royaume des cieux, dit le Seigneur, est pare « à un maître de maison qui tire de so trésor des choses nouvelles et des chose anciennes » (*Matth.* xii, 52).

Vers 430, saint Vincent de Lérins écrivait « N'y aura-t-il donc, dans l'Eglise du Chris aucun progrès ? Si, et considérable ! Nou parlons de vrai progrès de la foi, non d'alté ration. Il y a progrès quand une chos s'accroît en demeurant elle-même ; il y a alte ration quand elle se transforme en une autr chose. Que croisse donc l'intelligence de cha cun et de toute l'Eglise, selon les âges et le siècles, dans la même vérité, dans le mêm sens, dans la même doctrine. »

★ ★ ★

L'Eglise devra-t-elle renoncer à ce progrès parce qu'il la sépare toujours davantage de confessions dissidentes ?

Si oui, la loi de l'Eglise n'est pas d'aller e avant, entraînée par un élan divin qui l porte de Pentecôte à la Parousie. Elle serai bien plutôt de renoncer progressivement à tou ce qui la sépare encore des dissidences. L'Eglis devrait renier les définitions de l'Immaculé Conception et de l'infaillibilité pontificale pou rejoindre les vieux-catholiques ; renier le Con cile de Trente pour rejoindre les Réforma teurs ; renier treize Conciles œcuméniques pou rejoindre les orthodoxes ; renier même le Con cile de Nicée pour rejoindre le protestantism libéral. C'est au terme de ce processus qu'ell serait enfin parfaite et « évangélique ».

★ ★ ★

L'Eglise renonce-t-elle donc au désir et l'espoir de joindre, non seulement les dissi dents, mais encore tous les hommes ?

Non, elle cesserait alors d'être l'Eglise ! Mai la voie qu'elle ouvre monte, elle ne descen pas. Elle demande à ses enfants d'être dociles pleinement à sa loi de sainteté, et de cesse de la trahir tous les jours devant le monde pa leurs péchés. Et elle invite les dissidents, e tous les hommes, à être dociles aux appels inté rieurs de ce Dieu qui, elle le sait, « veut qu tous les hommes soient sauvés et viennent à l connaissance de la vérité » (*I Tim.* ii, 3). Tou ceux qui suivent la voie qui monte sont e marche vers l'unité que le Christ lui-mêm réalise dès ici-bas, dans l'Eglise qui, étant so épouse, est « glorieuse sans tache ni ride n rien de semblable, mais sainte et immaculée » (*Eph.* v, 27).

A la veille de la définition dogmatique de l'Assomption corporelle de la T. S. Vierge

Le R. P. Wilhelm Hentrich, S. J., a donné sous ce tre, dans l'Osservatore Romano *des* 16-17. 8. 50, *'importantes précisions sur le mouvement du nonde chrétien en faveur du dogme de l'Assompon en ces derniers temps. En voici la traduction* (1) *:*

Le monde catholique tout entier a exulté de oie en apprenant, par l'organe de notre journal, intention de S. S. Pie XII de proclamer, le er novembre, fête de tous les saints, le dogme e l'Assomption de la Bienheureuse Vierge au ciel. Cet événement exceptionnel et tout à fait solennel era un digne couronnement non seulement de Année Sainte, mais encore et surtout du granliose mouvement, en faveur de l'Assomption, de Eglise enseignante et enseignée. Ce mouvement ommença il y a exactement un siècle ; il se rat-che historiquement et logiquement à la définition u dogme de l'Immaculée Conception, étant donnée ntime relation théologico-ontologique entre les eux mystères et aussi la célébration universelle, ui remonte à plusieurs siècles, des deux fêtes ariales.

e mouvement en faveur de l'Assomption de 1849 à 1940

En effet, les deux premières *pétitions* furent lressées à Pie IX, en l'année 1849, par l'arche-que de Malines (Belgique) et par l'évêque d'Osma spagne), en même temps que leurs réponses ncernant la définition de l'Immaculée.

J'ai déjà décrit *in extenso* dans un autre endroit *listoria motus pro Assumptione... definienda annis* 363-1940 *orti,* dans : *Petitiones de Assumptione... finienda...,* vol. II, pp. 880-1057) l'histoire sécu-ire du mouvement en faveur de l'Assomption, ec ses hauts et ses bas et ses diverses péripéties ; mme, par exemple, la pétition formulée par la ine Isabelle II d'Espagne (27 décembre 1863), r le conseil de son confesseur, A.-M. Claret anonisé au cours de la présente Année Sainte) ; *postulatum* très célèbre d'environ 200 Pères Concile du Vatican ; la renaissance du mou-ment lui-même en France au début de ce siècle ; position prise par les grands Congrès mariaux ernationaux, de 1900 à 1912 ; et enfin, l'expan-n du mouvement dans le monde entier, de 1921 1939.

Il suffit ici de résumer brièvement, pour ainsi re télégraphiquement, le contenu documentaire deux volumes (de plus de 2 000 pages) : *Peti-nes de Assumptione corporea B. V. Mariae in elum definienda ad S. Sedem delatae, propositae cumdum ordinem hierarchicum, dogmaticum, ographicum, chronologicum, ad consensum clesiae manifestandum,* qu'avec l'autorisation très éciale du Saint-Père Pie XII, heureusement régnant, je publiai, aidé de mon confrère P. R.-G. de Moos, des Archives du Saint-Office.

Durant ce siècle (1849-1940) furent envoyées au Saint-Siège des pétitions spontanées par 1 332 patriarches, archevêques et évêques *résidentiels,* qui occupaient 820 sièges (près de 73 pour cent des sièges de toute l'Eglise), par 26 Abbés et prélats *nullius,* par 261 vicaires apostoliques qui dirigaient 219 vicariats (c'est-à-dire environ 81 pour cent de tous les vicariats apostoliques du monde), par 61 Supérieurs généraux de 50 Ordres religieux, par 39 Facultés de théologie et Grands Séminaires. Au total (en comptant aussi les évêques titulaires), on obtient le nombre imposant de 2 505 petitions de cardinaux, patriarches, archevêques, évêques. Collectivement, les évêques envoyèrent leurs pétitions spontanées lors de 2 Conciles nationaux pléniers, 5 Conciles provinciaux, 8 Synodes diocésains, 25 Conférences épiscopales nationales ou régionales et à l'occasion de 36 Congrès mariaux, etc.

Les patriarches de toutes les Eglises orientales, unies à l'Eglise romaine, et les évêques de 57 sièges résidentiels (c'est-à-dire de 75 pour cent de tous les sièges orientaux) envoyèrent leurs pétitions.

Plus de 83 000 prêtres et religieux des deux sexes et plus de 8 millions de fidèles firent de même.

Presque tous les théologiens, qui ont écrit sur ce sujet après la publication de ces deux volumes, ont approuvé la thèse soutenue par moi, à savoir : que dans ces pétitions se manifestait avec une clarté suffisante l'approbation du magistère ordinaire de l'Eglise concernant la définibilité de l'Assomption.

Le très récent mouvement en faveur de l'Assomption, de 1945 à 1950

Lorsqu'au début de 1945 furent publiés les deux gros volumes des *Pétitions,* on assista aussitôt, à la fin de la seconde guerre mondiale, à une vigoureuse reprise du mouvement en faveur de l'Assomption dans le monde catholique tout entier. Ce mouvement fut encore plus puissant que dans le passé. D'innombrables pétitions, spontanées et enthousiastes, furent à nouveau envoyées par des évêques, des Supérieurs généraux, des théologiens, des membres du clergé et des fidèles de toutes les nations du monde.

Il semblait que la marée de l'enthousiasme, contenue comme par une digue par la cruelle dernière guerre, cherchait à déferler encore plus forte et plus rapide, pour bouleverser les ultimes difficultés, s'il en restait encore, et arriver ainsi au terme tant désiré.

Examinons tout d'abord les pétitions spontanées des évêques.

L'épiscopat de pays ou de régions tout entier a demandé la définition : lors de deux *Conciles généraux* (du Chili, 30 décembre 1946, avec 18 évêques ; de l'Inde, 18 janvier 1950, avec 56 évêques et ordinaires) ; lors de 14 *Conférences*

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE sur le texte italien.

épiscopales annuelles (Angleterre et Galles, Autriche, Cuba, Hongrie, Pérou, Portugal, Bretagne, Sicile, Sardaigne, Piémont, Toscane ; les provinces ecclésiastiques de Saint-Germain de Rimouski au Canada, de Saó-Paulo au Brésil, de Tours en France) ; de plus, tout l'épiscopat espagnol d'Espagne, d'Argentine, du Brésil, de Bolivie, de Ceylan, de Cuba, du Guatemala, du Mexique, de trois provinces de Chine et d'autres régions, à l'occasion de 14 *Congrès internationaux et nationaux* et de 11 *Congrès régionaux et diocésains* (Agrigente, Bosa, Cassano sur la mer Ionienne, Sovana-Pitigliano en Italie ; Bamberg et Osnabruck en Allemagne ; Bruges en Belgique ; Ossory en Irlande ; Guardo au Portugal ; Chiapas au Mexique ; Cuzco au Pérou) et de 6 *Assemblées du clergé diocésain* présidées par les évêques respectifs (Evreux, Perpignan et Reims en France ; Ugento et Senigallia en Italie ; Saint-Jean de Québec au Canada). Au total : 852 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, 14 vicaires capitulaires et 16 préfets apostoliques, c'est-à-dire l'épiscopat de 16 nations, ont envoyé spontanément des pétitions collectives au Saint-Père au cours des cinq dernières années.

Les *Ordres religieux* s'associent, eux aussi, à ce chœur de suppliques. Durant les cinq dernières années, tous les Supérieurs généraux de tous les 63 Ordres cléricaux, avec 122 000 profès (sauf un petit groupe de moines orientaux dans la lointaine Mésopotamie, avec 75 profès) — donc approbation mathématiquement unanime — également, presque tous les Supérieurs généraux des 79 Congrégations religieuses cléricales, avec près de 100 000 profès (manquent seulement 4 petites Congrégations de caractère local, avec environ 100 profès chacune) — donc approbation quasi unanime, — ont envoyé au nom de tout leur Ordre respectif leurs pétitions.

Pareille unanimité a été réalisée d'une façon plus solennelle encore, lors de 32 Chapitres généraux, c'est-à-dire presque par tous ceux qui ont été tenus en ces cinq dernières années (voir la liste dans notre dernier opuscule *De definibilitate Assumptionis B. V. Mariae* (Rome 1949), page 25, auxquels il faut ajouter les Chapitres généraux des Trappistes, Passionistes, Salvatoriens, etc.

Ces pétitions ont une grande valeur, parce qu'elles expriment la doctrine commune dans les divers Ordres et Congrégations, et parce que les Supérieurs généraux ont d'abord consulté sur ce point leurs meilleurs théologiens.

La doctrine des théologiens, tant du clergé séculier que du clergé régulier, lesquels ont reçu du Souverain Pontife ou des évêques la mission d'enseigner, a une grande importance, car l'accord qui existe entre eux nous aide à connaître l'accord de l'Eglise enseignante.

Véritablement grandiose est *l'acquiescement des théologiens* en cette matière. Au cours des cinq dernières années, ont envoyé au Saint-Siège leurs pétitions raisonnées et motivées :

9 des 10 Universités et Athénées pontificaux de Rome ;

19 des 25 Universités catholiques, canoniquement érigées ;

12 des 14 Athénées et Facultés d'études ecclésiastiques canoniquement érigés ;

les deux Académies pontificales de théologie de Rome (de Saint-Thomas-d'Aquin et de religion catholique, et de l'Immaculée-Conception-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie) ;

les sociétés théologiques et mariales des Etats-Unis d'Amérique, de Pologne, d'Espagne, de Belgique et de Hollande ;

le haut Collège des théologiens de Naples ;

en outre, toutes les Facultés théologiques des Universités publiques d'Etat en Autriche, Yougoslavie, Pologne, Suisse, Hongrie et (sauf une) de Tchécoslovaquie ; au total : 15 ;

en Allemagne, les Facultés de théologie de Bamberg, Dillinger, Eichstätt, Francfort, Paderborn, et les professeurs de théologie dogmatique des 3 Universités de Munich, Fribourg en Brisgau et de Bonn, c'est-à-dire les professeurs Grabmann, Jüsse et Hünermann (aujourd'hui évêque auxiliaire d'Aix-la-Chapelle) ; en outre, les directeurs et professeurs des Grands Séminaires de Bamberg, Cologne, Eichsttät, Limbourg, Spire, Paderborn, Hildesheim, Munster, Osnabrück, Passau et Wurzbourg.

Ont fait de même : 6 Facultés de théologie situées sur le territoire des diocèses de Dublin (Irlande) et 20 Facultés de théologie des Ordres religieux ayant le droit de conférer le doctorat en théologie.

Ont également envoyé des pétitions les directeurs et professeurs de 17 Grands Séminaires pontificaux régionaux : *Extra Urbem* (tous, sauf un) ; de 17 Grands Séminaires, centraux et interdiocésains, et de 80 maisons d'études théologiques de divers Ordres.

200 Universités, Facultés de théologie et Grands Séminaires du monde entier ont donc demandé collectivement la définition dogmatique ; souvent même, leurs pétitions revêtaient la forme de véritables dissertations théologiques.

Les centaines d'ouvrages, de dissertations et d'articles publiés en ces cinq dernières années par d'éminents théologiens, concernant cette question démontrent bien clairement l'aide précieuse apportée par les théologiens en vue de préparer la voie à la proclamation de ce dogme. Malgré la valeur diverse de chaque argument, on peut en déduire l'accord moralement unanime concernant la définition de ce dogme et l'opportunité de cette définition. Même conclusion se dégage nettement aussi des 18 disputes académiques solennelles, dans lesquelles cette doctrine fut exposée et victorieusement défendue contre les objections — *modo academico*, — généralement en présence de nombreux Eminentissimes cardinaux et illustres évêques et théologiens, comme ce fut le cas en l'Université pontificale grégorienne, le 12 décembre 1946, devant 9 cardinaux, 15 évêques, etc., et le 2 février 1949 à l'Athénée pontifical *Antonianum*, devant 8 cardinaux et évêques ; également aussi dans les Facultés de théologie de Naples, Pausilippe, Ona, Grenade, Barcelone, Salamanque, etc.

Le sérieux et le caractère scrupuleux avec lesquels ces théologiens ont préparé leurs pétitions se dégagent lumineusement des actes des divers Congrès de théologie, lesquels prirent bien souvent comme unique, ou tout au moins comme principal sujet de leurs discussions, la question qui nous intéresse. C'est ainsi que les Congrès internationaux de théologie de Salamanque (septembre 1949) et de Buenos-Aires (septembre-octobre 1948), les Congrès nationaux de théologie de Montréal au Canada (août 1948), de Rome (avril-mai 1947), de Madrid (octobre 1947), de Lisbonne (octobre 1947) organisé par les théologiens franciscains ; celui de New-York (juin 1946), qui compta 104 professeurs et théologiens de l'Université catholique

le Washington, de celle de Baltimore et de ous les Facultés et Séminaires de théologie des Etats-Unis d'Amérique ; la Semaine de théologie e l'Université grégorienne, en septembre 1948, laquelle prirent part des professeurs de presque ous les Facultés et Séminaires d'Italie ; de ublin, en septembre 1946, avec la participation e tous les théologiens de Pologne ; de Louvain avant 1946), avec la participation d'illustres rofesseurs de dogme de l'Université catholique de ouvain et d'autres Facultés de théologie de la Belgique et de la Hollande ; le Congrès national n faveur de l'Assomption des théologiens de rance au Puy-en-Velay (août 1949) ; et, récemment, n février de cette année, le Congrès national en aveur de l'Assomption des théologiens du Brésil, enu à Sao-Paulo.

Il s'agit donc de théologiens appartenant 30 nations environ, qui ont collectivement envoyé eurs pétitions, après de sérieuses études ; c'est ourquoi on voit clairement que, pour la définition dogmatique de l'Assomption, il y a accord ioralement unanime des théologiens du monde ntier (1).

Par ailleurs, le mouvement parmi le clergé et es simples fidèles se présente sous un aspect raiment consolant.

Sous l'égide de leurs propres évêques, 80 Chapitres cathédraux ont demandé la définition, ainsi u'un grand nombre de vicaires généraux, d'innombrables autres prélats, curés, prêtres ; également, es prêtres et des fidèles, lors de 7 Congrès iternationaux, dans 20 nations et 40 régions ; ans 6 nations, des pétitions furent transmises ar l'Action catholique.

Un imposant mouvement en faveur de l'Assompon commença au printemps de 1946, dans tous s diocèses d'Angleterre et du Pays de Galles : resque tous les catholiques anglais pratiquants nvoyèrent leur adhésion à la proposition des vêques, adhésions présentées ensuite dans une ngtaine de volumes au Saint-Siège.

Les pétitions envoyées au cours des cinq derières années, de toutes les parties du monde, par s diverses Associations du clergé, par des Conrégations de religieuses tout entières, par des ongrégations mariales lors de leur grandiose ongrès international de Barcelone en faveur de Assomption (novembre-décembre 1947), par des ertiaires des Ordres de saint François et de saint ominique, etc., comptent déjà plusieurs millions e noms de personnes.

es réponses de l'épiscopat aux demandes du Saint-Père

L'événement le plus important en ces dernières nnées, concernant notre question, a été sans nul doute la Lettre encyclique *Deiparae Virginis*, envoyée le 1er mai 1946, sous une forme tout à fait confidentielle, à tous les évêques du monde, dans laquelle le Saint-Père demandait à ses vénérables Frères : *Ut Nobis significare velitis qua devotione, pro sua quisque fide ac pietate, clerus populusque moderamini vestro commissus Beatissimae Virginis Mariae Assumptionem prosequatur. Praesertim autem quam maxime nosse cupimus an vos, venerabiles Fratres, pro eximia vestra sapentia et prudentia censeatis Assumptionem corpoream Beatissimae Virginis tanquam dogma fidei proponi ac definiri posse, et an id cum clero et populo vestro exoptetis.*

Les réponses, recueillies dans des dossiers constituant les archives spéciales du mouvement en faveur de l'Assomption, donnent les résultats suivants :

Pour ce qui est des évêques résidentiels (y compris les cardinaux et les patriarches, qui sont des évêques résidentiels), 1 191 d'entre eux ont répondu, c'est-à-dire 94 pour cent de la totalité des sièges ; de 86 sièges seulement, situés en général dans de lointaines contrées de Missions, les réponses ne sont pas encore parvenues.

1 022 évêques résidentiels ont répondu affirmativement aux deux questions ; 111 autres avaient déjà envoyé une pétition spontanée ; ont également répondu, *sede vacante*, les administrateurs apostoliques ou les vicaires capitulaires de 36 autres sièges ; il y a donc eu 1 169 réponses affirmatives, c'est-à-dire 98,2 pour cent ; 22 évêques seulement (1,8 pour cent) ont manifesté quelque doute, généralement au sujet de l'opportunité, après en avoir affirmé la possibilité. 6 seulement de ces 22 réponses, c'est-à-dire 0,4 pour cent, ont émis quelque doute sur la possibilité de la définition comme vérité *révélée*. Nous sommes donc en présence de ce consolant fait bien prouvé : les évêques résidentiels, en tant que témoins et gardiens du trésor de la Révélation, ont déclaré avec un ensemble presque mathématique que l'Assomption de la Vierge Marie est une vérité contenue dans la Révélation, et que la définition en est opportune.

Une telle approbation, avant la définition formelle, ne s'est pour ainsi dire jamais vue dans l'Eglise. (Qu'on se rappelle, par exemple, la doctrine de l'Immaculée Conception ; celle de l'infaillibilité pontificale, etc.)

On trouve la même proportion parmi les autres catégories d'ordinaires.

Quant aux Abbés et prélats *nullius*, aux administrateurs apostoliques *ad nutum S. Sedis*, aux prélats (inférieurs) de rite oriental (ayant juridiction ordinaire personnelle et territoriale), 59 ont répondu, c'est-à-dire 98,50 pour cent (un seulement n'a pas encore donné de réponse, c'est-à-dire 1,5 pour cent) ; 46 ordinaires ont répondu affirmativement ; parmi les administrateurs apostoliques *sede vacante*, 4 ayant déjà envoyé une pétition spontanée, 7 autres ont répondu dans la suite. On a donc obtenu 57 réponses affirmatives (97 pour cent) et seulement 2 réponses dubitatives (3 pour cent).

Concernant les vicaires apostoliques, 206 ont répondu (94,5 pour cent) ; 12 (5,5 pour cent) n'ont pas encore donné de réponse. Ont répondu affirmativement 168 vicaires apostoliques ; 20 vicaires avaient déjà envoyé une pétition spontanée peu de temps auparavant ; ont également répondu les administrateurs apostoliques de 15 vicariats

(1) Si un ou deux théologiens, qui semblent avoir perdu vraie conception de la tradition *dogmatique* (voir les efutations publiées par les théologiens G. Filograssi dans *regorianum* et J. Ternus dans *Scholastik*, et celles du professeur G. Philips qui vont être publiées dans le prochain iméro des « Ephemerides Theol. Lovaniensis »), jettent urs notes discordantes dans des articles récents, cette etite exception confirme l'unanimité des autres théologiens. n outre, la *Theologische Revue* de Munster publie dans on dernier numéro (1950-n° 2, col. 106) une solennelle éclaration, dans laquelle la direction de la revue assure ı'elle n'entend en aucune façon s'identifier avec les articles professeur Altaner, publiés récemment, ni avec la thèse utenue par lui, non plus qu'avec ses arguments et le gement qu'il porte sur les autres et sur leurs opinions.

vacants. Nous avons donc 203 réponses affirmatives, c'est-à-dire 98,5 pour cent, et seulement 4 réponses dubitatives (1,5 pour cent).

Sur les 14 Eminentissimes cardinaux qui, en 1946, n'étaient pas évêques résidentiels, 13 ont répondu, et tous affirmativement avec enthousiasme (un seul n'a pas encore répondu).

Parmi les évêques titulaires, qui ne sont pas compris dans les rubriques précédentes concernant les vicaires apostoliques, prélats *nullius*, etc., 381 ont répondu, c'est-à-dire 84 pour cent ; 75 (16 pour cent) n'ont pas encore envoyé de réponse ; 284 ont répondu affirmativement ; 92 avaient déjà envoyé, quelque temps auparavant, une pétition spontanée. Nous avons donc 376 réponses affirmatives, c'est-à-dire 99 pour cent, et seulement 5 réponses dubitatives (1 pour cent).

Sont parvenues, en outre : 59 réponses de préfets apostoliques et 7 de supérieurs de Missions *sui juris*. Toutes sont affirmatives.

La statistique des 17 Eglises orientales, unies au Siège apostolique, offre un spécial intérêt ; certains craignaient, en effet, des réactions défavorables parmi les Orientaux dissidents. Les juges les plus autorisés en cette question sont naturellement les Orientaux unis.

Voici le résultat : toutes les 54 réponses des patriarches et évêques résidentiels orientaux sont affirmatives, une seule exceptée. Ici aussi, existe donc un accord presque mathématiquement unanime.

On peut en dire autant de la crainte manifestée par quelques-uns de réactions défavorables parmi les protestants. Les juges les plus qualifiés sur ce point sont les évêques de cette même nation, laquelle a le plus grand pourcentage de protestants : or, l'épiscopat de toute l'Angleterre et du Pays de Galles, en avril 1946, déjà avant l'Encyclique *Deiparae Virginis*, avait envoyé une requête collective spontanée en faveur de la définition dogmatique, dont il affirmait l'opportunité avec une unanimité absolue (100 pour cent). Immédiatement après cette pétition, il avait encouragé un mouvement de pétitions dans tous les diocèses, auquel adhérèrent unanimement (100 pour cent) les catholiques pratiquants.

* * *

Telle est la mystique des chiffres et des calculs appliquée à notre question : elle fait ressortir une approbation admirable et unanime de tout l'épiscopat catholique occidental et oriental, de tous les Ordres religieux, des théologiens, des Universités et écoles ecclésiastiques, des Congrès de tout genre, des prêtres, des religieuses et des fidèles du monde entier.

Le prochain Congrès marial international, qui se tiendra à Rome dans les derniers jours d'octobre, marquera la synthèse de tout ce mouvement séculaire en faveur de l'Assomption et sera heureusement couronné par la très solennelle définition dogmatique.

Rome offrira certainement en ce jour un spectacle inoubliable pour la multitude des fidèles, assemblés avec leurs évêques, de toutes les parties du monde, pour entourer le Souverain Pontife et acclamer avec enthousiasme la Mère de Dieu, l'Immaculée, déclarée et définie solennellement « élevée » au ciel.

WILHELM HENTRICH, S. J.

Une pétition originale

L'Osservatore Romano du 18. 9. 50, sous l[a] signature de Gabriele M. Roschini, a publié l'i[n]formation suivante (1) :

Parmi les innombrables pétitions adressées a[u] Saint-Siège pour la définition dogmatique de l'A[s]somption corporelle de la Très Sainte Vierg[e] Marie, celle du diocèse très catholique de Go[zo] (Malte) présente une caractéristique unique : tou[s] les fidèles de cet illustre diocèse, sans en except[er] un seul, avec une unanimité non seulemen[t] morale, mais mathématique, ont signé une pét[i]tion pour la définition dogmatique de l'Assomptio[n].

On a, en effet, présenté au Saint-Père, par l'en[]tremise de S. Exc. Mgr Joseph Pace, évêque d[e] Gozo, un énorme volume (47 × 37) artistemen[t] relié par le P. Dom Maure Inguanez, O. S. B[.], ancien bibliothécaire du Mont-Cassin, en mar[o]cain rouge avec fermoirs d'argent. Au centre d[e] la couverture domine la Madone *Ta Pinu*, la mira[]culeuse gravure de la Vierge s'élevant au cie[l] vénérée dans le sanctuaire du même nom, et cou[]ronnée solennellement en 1935, par le cardin[al] Lépicier, O. S. M., comme délégué du Souverai[n] Pontife Pie XI. Cette artistique reproduction e[st] due au pinceau du professeur G. B. Conti. L'idé[e] de cette pétition littéralement *totalitaire* fut lanc[ée] par l'Ordinaire du diocèse, le 2 janvier 1947, a[u] clergé assemblé près de lui, en présence du Sai[nt]-Sacrement, dans l'église de Saint-Augustin. L'heu[]reuse réalisation de son initiative est due au zè[le] des curés.

Cet important volume contient 17 gros fasc[i]cules qui portent un total de 28 171 signatures[,] autant qu'il y a de « Gozitani ».

Le premier de ces fascicules, tout en parchemi[n] relié en soie blanche, s'ouvre sur deux tercets él[é]gants composés par un chanoine de Gozo, Jea[n] P. François Agius de Soldanis. Le voici : *Mar[ia] sola fra le belle bella — Del tuo Figliolo, Figli[a] Madre e Sposa — d'ogni cuor mascherato porto stella... —* PULCHRA UT SOL *in quel felice gior[no] Ch'ascendesti con gli angeli cantando — Del Tu[o] Figliol all'immortal soggiorno* (2).

Sur la première page, il y a ce titre en oncial[es] rouges : *Petitio pro dogmatica definitio[ne] B. Mariae V. corporeae assumptionis ex Dioece[si] Gaudisiensi in Regione Melitensi.* Suivent sur d[es] feuilles distinctes une grande carte topographiq[ue] du diocèse et l'élégante lettre de pétition d[e] S. Exc. l'évêque, en son nom et au nom de to[us] ses diocésains. En 13 fascicules sont contenu[es] les signatures de tous les fidèles des 14 paroiss[es] du diocèse. Dans les trois derniers fascicules, p[ar] contre, se lisent — comme appendice — les sign[a]tures des *Gozitani* résidents à Malte (avec en tê[te] Sir Arturo Mercieca, ancien président de la Co[ur] d'appel), de ceux qui résident à l'étranger et cell[es] des visiteurs de Gozo pendant le temps où c[]recueillait les signatures. En bas de ce troisièm[e] appendice, on lit : « Je suis très heureux de po[u]voir terminer avec ma signature cette pétition d[e] Gozo, en ma double qualité de représentant d[e] Gozo depuis bien des années et de premi[er] ministre de Malte, Enrico Mizzi. »

Dans les divers fascicules figurent, avec l[es] signatures d'enfants et d'humbles gens, celles d'i[l]lustres personnalités, comme celle du ministre d[e] l'Education et des Travaux publics, etc.

Devant cet exemple unique dans l'ample histoi[re] du mouvement assomptionistique, un illustre reli[]gieux s'est exclamé d'instinct : « Mais c'est u[n] miracle ! » Oui, vraiment, un vrai miracle de f[oi] et de dévotion des fidèles de Gozo envers la Tr[ès] Sainte Vierge de l'Assomption.

(1) Traduction de *la D. C.*

(2) Marie, seule belle entre les belles. — Fille, Mère[,] Epouse de ton Fils, — Etoile et port secret de tout cœur[.] — BELLE COMME LE SOLEIL dans ce jour heureux — Où [tu] montes parmi les chœurs des anges à l'immortel séjo[ur] de ton Fils.

La définition dogmatique de l'Assomption de la T. S. Vierge

L'Osservatore Romano du 19. 8. 50, revenant sur la question, publiait sous la signature du R. P. Carlo Balic, *O. F. M., ces réflexions d'un théologien réputé en la matière* (1) :

En cette Année Sainte, où tant de belles choses se revêtent de couleur et de poésie particulières, la toujours chère et joyeuse fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie a été, elle aussi, célébrée dans l'atmosphère de charme qui lui est propre. Tous les cœurs pressentaient que le 15 août de cette année jubilaire leur réservait l'annonce d'un heureux événement, qui devait combler leur vœu le plus ardent : l'annonce de la proclamation tant attendue du dogme de l'Assomption. Sur le front auguste de la Mère de Dieu, brille déjà l'étoile du dogme de l'Immaculée Conception, événement antérieur à l'apparition du Verbe ; brillent également les étoiles apparues lors de la venue du Verbe sur la terre : la virginité perpétuelle et la maternité divine. Aussi, attendait-on l'étoile qui, dans la pensée du Verbe, doit évoquer un fait glorieux de la vie de la Vierge au ciel : l'Assomption corporelle ! Et voici que l'invocation annoncée du Consistoire secret pour le 30 octobre de cette année, au cours duquel Sa Sainteté exprimera son intention de proclamer le 1er novembre suivant la définition dogmatique de l'insigne privilège marial, prouve que cette anxieuse attente n'a pas été vaine.

Cependant, tandis que le monde attend, impatient et fébrile, ce très solennel événement, il nous semble opportun encore d'illustrer la réponse affirmative de l'épiscopat catholique à la question posée dans la Lettre apostolique *Deiparae virginis :* cette définition dogmatique est-elle vraiment possible et opportune ?

Possibilité de la définition.

Pour arriver à la définition d'un dogme, il faut tout d'abord, comme on sait, comme condition essentielle et nécessaire, que la vérité à proclamer comme article de foi soit contenue au moins implicitement dans le dépôt de la Révélation, c'est-à-dire dans la Sainte Ecriture ou dans la tradition divino-apostolique. En effet, de même que l'astronome ne crée pas les étoiles, lorsqu'il en découvre d'inconnues, ni le savant la force de l'électricité ou l'énergie atomique ou d'autres lois de la nature, quand il parvient à les identifier après de longues et patientes recherches, de même l'Eglise du Christ, en définissant une vérité de foi, ne crée pas un nouveau dogme ; elle entend seulement proposer explicitement aux fidèles ce qui se trouve déjà implicitement renfermé dans les profonds et féconds sillons de la parole révélée par Dieu.

Or, suivant les conclusions bien établies d'une Commission spéciale, créée par Pie IX en 1852, pour la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, pour dire qu'une vérité est contenue dans le dépôt de la Révélation et, par conséquent, définissable, il n'est pas absolument nécessaire tout d'abord d'avoir des témoignages explicites ou même simplement implicites de la Sainte Ecriture. En effet, la portée de la Révélation est beaucoup plus vaste que celle des Ecritures ; de plus, il ne faut pas oublier — et cela les chrétiens séparés de l'Eglise de Pierre devraient, eux surtout, bien le comprendre — que la vérité évangélique ne doit pas être conservée par l'Eglise comme un minéral, lequel conserve ses propriétés tout en restant inemployé, mais plutôt comme un principe vivant qui conserve son sens et sa stabilité tout en évoluant et en se développant continuellement. V. Soloviev écrivait bien à propos : « De même qu'il faudrait regarder comme un insensé celui qui ne voyant dans la semence ni le tronc, ni les branches, ni les feuilles, ni les fleurs, considérerait ces parties comme ne provenant pas de la vertu de la semence, mais comme des éléments artificiels ajoutés par des mains étrangères, de même insensé serait certainement celui qui nierait les formules complexes, mais aussi plus claires que la grâce divine, existant dans l'Eglise, vivifie, pour s'en tenir uniquement aux formules primitives de la communauté chrétienne. » (V. Soloviev, *Les fondements spirituels de la vie*, Bruxelles, 1932, p. 189.)

D'autre part, pour qu'une vérité puisse se dire révélée et partant définissable, on n'exige pas que la série des Pères et des autres témoignages de la Révélation remonte aux temps des apôtres, attendu que la tradition postérieure ne peut s'écarter de la précédente ; de sorte que d'une doctrine admise en un siècle quelconque, nous pouvons légitimement déduire qu'elle n'a jamais été niée et même qu'elle a été crue, au moins implicitement, par la majorité des fidèles. (Cf. Balic C., *De definibilitate Assumptionis B. V. Mariae in coelum.* Rome, 1945, p. 17 et suivantes.)

Quels sont alors les critères positifs dont il faut se servir pour savoir si une vérité est renfermée dans le dépôt de la Révélation et est, par conséquent, définissable ? Ladite Commission considère comme normes suffisantes, entre autres, les deux suivantes : « La prédication concordante de l'épiscopat » et « la pratique de l'Eglise ».

Aussi, après avoir examiné les documents écrits (les livres de la Sainte Ecriture et la doctrine des Saints Pères), on devra étudier attentivement la foi et la prédication de l'Eglise universelle, laquelle, en vertu de l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit, est préservée de toute erreur en ce qu'elle enseigne ou croit, de manière que le magistère universel ne peut enseigner et l'universalité des fidèles ne peut croire comme étant révélé par Dieu que ce qui se trouve effectivement dans le dépôt de la Révélation.

Par ailleurs, il faut distinguer entre le *fait* de la divine Révélation, essentielle pour toute définition dogmatique éventuelle, et la *façon* dont a été faite cette Révélation, questions au sujet desquelles il n'est pas nécessaire d'avoir la même certitude, la même clarté et le même accord, requis pour le fait de la Révélation, ainsi qu'il apparaît clairement de l'histoire des dogmes, spécialement de celui de l'Immaculée Conception. Pie IX, en effet, dans la Bulle *Ineffabilis Deus*, a implicitement défini que la vérité de la préservation de la Vierge de la tache originelle est une vérité « révélée par Dieu » et même après le 8 décembre 1854, les théologiens ont librement continué à se demander *comment, où* et *quand* il l'a révélée, et ils proposent différentes solutions.

On peut en dire autant, en substance, de l'Assomption en âme et en corps de Marie. Que cette

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste sur le texte italien.

vérité soit contenue dans le dépôt de la Révélation, c'est un fait qu'attestent tout au moins la foi de l'Eglise universelle, « l'accord unanime de tout l'épiscopat catholique occidental et oriental, de tous les Ordres religieux, des théologiens, des Universités et écoles ecclésiastiques, des Congrès de tout genre, des prêtres, des religieuses et des fidèles du monde entier », ainsi que le montrent admirablement les statistiques fournies par le P. W. HENTRICH, S. J. (Cf. *l'Osservatore Romano* du 16-17 août 1950.)

Et le simple fait que l'Eglise universelle, avec l'indéfectible assistance divine et après avoir scruté plus intimement que dans le passé sa conscience et son histoire, reconnaisse maintenant clairement le caractère révélé de l'insigne privilège marial, est par lui-même suffisant pour que le Vicaire du Christ puisse intervenir, sans crainte de tenter le Saint-Esprit, et exaucer les vœux ardents et toujours plus nombreux de l'Eglise enseignante et enseignée.

Il n'est pas absolument nécessaire pour la définition que les théologiens parviennent à renforcer cette foi sûre de l'Eglise en la glorification céleste du corps virginal de la Mère de Dieu — vérité que nulle faculté humaine n'aurait pu faire connaître, — par une complète documentation, rédigée suivant les règles de la plus sévère critique historique. C'est à eux, d'ailleurs, de rechercher si l Assomption est renfermée formellement ou seulement virtuellement dans le dépôt divinc-apostolique ; nombreux et bien méritoires sont, en effet, leurs efforts pour trouver *quand, comment* et *où* ladite vérité a été révélée par Dieu.

Quelques-uns, par exemple, trouvent cette Révélation dans les intimes rapports qui lient la Mère au Fils et qui exigent qu'au terme de sa vie terrestre elle jouisse avec lui pleinement et complètement du fruit de la victoire. Marie, enrichie grâce aux mérites de son Fils de divers privilèges, partage en quelque sorte le même sort que son Fils. D'autres, considérant plus attentivement le lien entre l'Immaculée Conception et l'Assomption concluent que Marie, préservée de l'esclavage du péché, brise aussi le dernier anneau de cette servitude, qui est la permanence dans la mort : la corruption du tombeau. D'autres encore la voient révélée dans la pleine victoire sur Satan prononcée dès le commencement du monde dans le protévangile : Marie, deuxième Eve, unie avec le Christ selon Adam, fut unie aussi avec lui dans la victoire sur Satan ; et de même que le Christ, par sa résurrection, remporta une pleine victoire sur le démon, de même la seconde Eve remporta une aussi complète victoire.

Il ne manque pas non plus de théologiens qui partant de l'idée, d'ailleurs juste, que la doctrine prêchée depuis le commencement n'a pas été écrite entièrement par les Saints Pères et que les monuments de l'antiquité ne sont pas tous parvenus jusqu'à nous, essayent de prouver l'existence d'une tradition explicite sur l'Assomption de la Vierge, qui, transmise par voie de tradition orale, remonterait aux apôtres eux-mêmes.

Arrivent aussi à la même conclusion les théologiens qui raisonnent comme suit : l'Assomption de Marie est une vérité que l'Eglise enseignante et enseignée considère depuis bien des siècles comme certaine et respectable. (Cf. BALIC C., *Testimonia de Assumptione B. V. Mariae ex omnibus saeculis*, I, Roma 1948) ; et puisque l'Eglise ne peut avoir acquis cette certitude que grâce à une tradition divino-apostolique, il en découle que l'Assomption appartient au dépôt révélé et, par conséquent, est susceptible d'une définition dogmatique.

Opportunité de la définition.

Cependant, la question de l'opportunité de cette définition a fait également l'objet de certains doutes et discussions. Or, sans compter que la décision en cette matière appartient au Vicaire c Christ, qui dans sa sagesse et sa circonspectic doit juger à quel moment une définition dogm tique est appelée à donner une nouvelle impulsic à la vie religieuse, on sait, d'après les statistiqu données par le P. Hentrich, qu'à la demande ‹ l'actuel Souverain Pontife, en date du 1er mai 194 l'épiscopat catholique s'est empressé de répondr en faisant remarquer combien était souveraineme opportune, dans les temps présents, la proclam tion de l'Assomption comme dogme de foi. C'e clair. Nous ne pouvons vraiment pas oublier q la mission propre de l'Eglise est justement u mission de vérité, laquelle est une voie, un guid lumière et vie ; de sorte que Dieu et par lui sc Vicaire sur terre, en proclamant une vérité fa aux hommes le don le plus beau et le cadeau plus utile ; de leur côté, les hommes chemine plus allègrement sur les routes fatigantes de l'ex lorsqu'ils ont l'assurance que sur tel sujet, t mystère, telle question, Dieu lui-même s'est p à parler et à révéler la vérité, auparavant caché

De plus, l'arbre de l'Eglise, secoué et effeuil mais jamais abattu par les tempêtes que déchaî l'éternel ennemi, s'embellit et se couvre d'un feu lage encore plus vigoureux, chaque fois que, souffle de Celle qui est belle comme le soleil terrible comme une armée rangée en bataill s'épanouit un nouveau bourgeon.

Qu'il suffise de rappeler l'enthousiasme inde criptible de foi et de piété, avec lequel fure accueillis par les fidèles les dogmes de la Mate nité divine et de la perpétuelle virginité de Mari et le coup que la proclamation de ces deux insign privilèges mariaux porta aux graves et dang reuses erreurs des ébionites, des nestoriens, d adoptionnistes, des docètes, des gnostiques, d marcionistes et des manichéens.

Et qui peut rester indifférent et ne pas s'émo voir à la pensée de l'influence bienfaisante et ‹ l'opportune lumière répandue sur la pauvre hum nité égarée par la définition dogmatique de l'In maculée Conception aux temps de l'athéisme et ‹ l impiété satanique ? Elle fut, en effet, comme prélude au dogme de l'infaillibilité pontificale, la diffusion de la dévotion au Sacré-Cœur, à fête du Christ-Roi, aux apparitions de Lourdes de Fatima, à la consécration du monde entier a Cœur immaculé de Marie, aux nombreux et sole nels Congrès eucharistiques et mariaux, au reno veau des anciens et si méritants Ordres religieu et à la fondation de divers Instituts et Congrég tions religieuses aux fins pratiques d'apostolat, ‹ culture et de charité. Tout renaît, tout refleur comme aux premières journées tièdes du pri temps, après un dur hiver, semeur de mort.

Voyons maintenant brièvement la situation ‹ l'époque où nous vivons : deux tristes guerres mo diales, et spécialement la seconde, ont ravivé da toute sa cruauté la fureur de la « révolution sat nique » déchaînée au XVIIIe siècle : nous assisto à un assaut systématique, direct, avoué, cont Dieu et contre l'Eglise ; nous sommes témoins ‹ scènes d'intolérance et de persécution telles q jamais peut-être on n'en connut de pires au cou de l'histoire. Ce terrible soulèvement prétend êt un règlement de la question sociale, la pha finale de la lutte entre le capital et le trava le dernier acte de l'instauration de l'égalité ent les hommes. Les hommes se penchent toujours pl vers la matière et tournent le dos au ciel, oublie qu'ils ont un Père commun, qu'ils appartienne à une même famille ; ils perdent de vue leur éte nelle et inévitable destinée. Quels sont les reméd aux maux si graves qui affligent l'humanité d'a jourd'hui ?

Retirons les hommes du marais dans lequel i se débattent pour y pêcher l'introuvable ; redre sons-les dans la position majestueuse qui est cel de l'image de Dieu, montrons-leur le ciel, leur vé table demeure, leur vrai siège de notre domicil

où notre véritable Mère nous attend, où elle nous a précédés en chair et en os, soutenue sur les ailes des anges ; montrons aux hommes la Vierge transportée au ciel !

Lorsque nous vénérons avec un profond sentiment religieux et une sincère conviction l'Assomption de Marie, nous faisons une vraie profession de foi, non seulement en ce qui concerne les singuliers privilèges de Marie, mais encore les mystères fondamentaux de notre sainte religion.

La mort est l'écho de la vie. Et toutes les gloires de Marie, tous ses mystères doivent être réunis comme une magnifique synthèse dans sa mort ; il faut que son Assomption soit le mystère des mystères, la gloire de ses gloires, le couronnement de toutes ses grandeurs. Ainsi, l'Assomption met sous nos yeux la prédestination de la Vierge, car il ne convient pas de séparer la Mère du Fils, lequel ne fut pas réellement prédestiné sans elle. L'Assomption nous place devant l'Immaculée Conception, puisque Marie, préservée du péché, qui est la mort de l'âme, devait être préservée aussi de la corruption, qui est la mort et l'anéantissement du corps. Elle nous rappelle enfin le mystère de l'Incarnation, en ce sens qu'elle nous montre qu'il ne convenait pas que la chair du Christ fût glorifiée et que la chair de la Mère restât abandonnée sur terre. Lors donc que nous vénérons l'Assomption, nous faisons acte de foi, nous professons à nouveau la foi non seulement en tous les mystères de Marie, mais encore en tous ceux du Christ. La solennelle proclamation de l'Assomption sera donc une implicite condamnation des diverses erreurs modernes, surtout du matérialisme et du naturalisme ; ce sera une élévation des esprits pour tant d'êtres qui, aujourd'hui surtout, souffrent injustices, persécution, avilissement et misère ; ce sera une solennelle réaffirmation et revalorisation de la personne et du corps humains. Quel réconfort que de croire élevé au ciel le corps humain, qui fut tant outragé en cette dernière guerre ; quel soulagement de pouvoir montrer le corps humain glorifié à tous ceux qui languissent encore aujourd'hui dans les prisons, dans les camps de déportation ; à ceux qui ont dû fuir, se cacher, qui sont en proie à la misère, à la faim, aux victimes de la persécution ; quelle joie pour eux de pouvoir contempler leur Mère élevée au ciel, où elle étend affectueusement ses bras pour attirer ses enfants ! *Post te curremus in odorem unguentorum tuorum !*

Grande est la confiance dans les effets bienfaisants qui pourront découler de la proclamation du dogme de l'Assomption, proclamation qui aura lieu précisément à la fin du Congrès marial international, en présence du Sacré-Collège, des évêques et des insignes mariologues venus au Congrès de toutes les parties du monde.

L'Assomption, qui requiert la foi en la résurrection de la chair et en la vie éternelle, est une vérité fondamentale d'une portée telle que non seulement elle pourra opérer une profonde rénovation intellectuelle, mais encore inaugurer une ère nouvelle de foi et le grand retour des âmes égarées à l'unité de la vraie foi dans le sein de la Sainte Eglise catholique, sous le manteau accueillant d'une seule Mère. Nous avons tant besoin de nous entendre, de fraterniser, de nous unir, de cheminer en nous soutenant les uns les autres, pour atteindre la destinée commune, l'unique but pour nous tous, voyageurs qui sommes par ailleurs séparés par tant de contingences et de circonstances ! L'ennemi s'oppose bien à nous par tous les moyens ; il emploie toutes ses forces pour empêcher la réalisation de cette belle union ; mais unis à la Vierge, qui pourra nous vaincre ?

Puisse s'accomplir, grâce à la proclamation de l'Assomption de Marie, la prophétique vision de saint Jean qui, après avoir contemplé « le grand signe, la femme revêtue de soleil et couronnée d'étoiles » (*Apoc.*, XX, 1-3), ajoute : « Et je vis descendre du ciel un ange qui tenait dans sa main la clé de l'abîme et une grande chaîne ; il saisit le dragon, le serpent ancien, qui est le diable et Satan, et il l'enchaîna pour mille ans, et il le jeta dans l'abîme qu'il ferma à clé et scella sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés. » (1).

Renouvelant la foi de nos pères et partageant les mêmes espérances, nous nourrissons la même confiance inébranlable et attendons le renouveau de la société humaine, avide de paix et de justice, grâce à la bienfaisante influence de Marie élevée au ciel.

(1) *Apoc.*, ch. XX, 1-3.

Les Franciscains et l'Assomption

La Croix *du* 31. 10. 50 *a publié cet article du* R. P. DAMIEN VORREUX, O. F. M., *qui rappelle brièvement :*

La proclamation d'un dogme est toujours le point de maturité d'une double évolution : évolution de la piété, évolution de la science. Dans chacun de ces deux domaines, les fils de saint François ont exercé une décisive influence qui trouve aujourd'hui son couronnement, pour la plus grande gloire de la Vierge.

Une tradition de famille.

Saint François, tous les ans, se préparait par un carême à la fête de l'Assomption : l'exemple du fondateur a été décisif pour l'orientation de l'Ordre.

Autre facteur important pour la formation d'un corps de doctrine franciscaine : la Règle impose à tous les couvents l'office de Rome (rites, offices et calendriers différaient extrêmement, au XIII[e] siècle, d'un diocèse à l'autre) ; or, l'office de Rome comportait la solennité de l'Assomption, avec la célèbre collecte stationale *Veneranda :* « En ce jour, la Sainte Mère de Dieu a subi la mort temporelle, mais les chaînes de la mort n'ont pu lier Celle qui a engendré votre Fils, Notre-Seigneur... », collecte que le cardinal franciscain Mathieu d'Aquasparta (1290), ne dédaignera pas de commenter dans un sermon ; et, durant toute l'octave de la fête, la réflexion et la méditation des Frères s'exerçaient sur les sermons passionnés de saint Jean Damascène et de saint Pierre Damien, chantant les louanges de l'Assomption.

Il faut enfin noter que, dans leur méditation et leur prédication des mystères de la vie du Christ, les Frères Mineurs n'ont jamais séparé la Mère du Fils, et c'est pourquoi leur dévotion tendre et populaire, d'inspiration biblique, a toujours voulu associer Marie au triomphe comme à la Passion de Celui à qui elle avait donné chair et sang.

Quelques noms.

Les œuvres qui, au XIII[e] siècle, eurent le plus d'influence sur l'expansion de la croyance à l'Assomption, ne sont pas les plus brillantes d'aspect ni celles qui sont aujourd'hui les plus célèbres : par exemple, l'ouvrage mystique du Fr. Conrad de Saxe, *Speculum Beatae Mariae Virginis*, qui connut une vogue extraordinaire et fut recopié à des cen-
besoin, répudié par la Convocation. A supposer que

taines d'exemplaires. Les Frères qui sillonnaient l'Europe en diffusaient partout la doctrine dans leurs prédications.

Il nous reste une quarantaine de sermons latins sur l'Assomption, composés par les Docteurs franciscains les plus connus du XIIIe siècle : saint Antoine de Padoue, Berthold de Ratisbonne, Jean de La Rochelle, saint Bonaventure, Mathieu d'Aquasparta.

Au XIVe siècle, les grandes thèses viennent étayer la doctrine exposée dans les sermons ; retenons les trois grands noms des FFr. Eustache d'Arras, Barthélemy de Pise et Duns Scot.

La ville de Sienne avait une *Assomption* sculptée au-dessus de chacune de ses portes ; c'est peut-être ce qui nous a valu, au XVe siècle, un vaillant champion du dogme : saint Bernardin de Sienne.

Au XVIIe siècle, enfin, toute une école scotiste espagnole synthétisera les connaissances acquises et en poursuivra les conséquences : ce sont les FFr. Angelo Vulpes, Francisco Guerra, Thomas Francès et Carlo del Moral.

Immaculée Conception et Assomption.

La croyance en l'Assomption était si solidement et si universellement établie au XIVe siècle que Scot et ses disciples l'utilisèrent pour faire triompher la thèse de l'Immaculée Conception : « S Marie a été préservée dans sa chair de la corrup tion du tombeau par la grâce de l'Assomption, plus forte raison, tabernacle de l'Esprit-Saint, a-t elle été exempte de la souillure originelle. » Mai l'histoire des dogmes, comme celle des idées, a se mystères : ce fut l'Immaculée Conception qui s vit la première proclamée comme vérité de fo par Pie IX, en 1854. La même année, cependan le Pontife écrivait à la reine d'Espagne que l'As somption était la conséquence de la Conceptio sans tache qu'il venait de définir. Le geste d Pie XII, en 1950, n'est qu'un prolongement, un explicitation de celui de Pie IX, en 1854.

Cette proclamation est l'aboutissement de tou les travaux exégétiques et théologiques entrepri sous l'impulsion d'une foi ardente et d'une piét filiale. La fréquentation de nos prédécesseurs dan la foi, l'approfondissement du donné révélé, un intelligence plus exacte du mystère marial, nou ont permis d'atteindre la plus haute certitude qu soit. Saluons, en terminant, parmi les savants d langue française et de tradition franciscaine, deu éminents promoteurs contemporains de la caus de l'Assomption : les PP. Jean-F. Bonnefoy e Ephrem Longpré, O. F. M., dont les découverte ont tant contribué au progrès des études et de l dévotion mariales.

Les autorités anglicanes et l'Assomptio

A propos d'un discours de l'archevêque anglican d'York

Le R. P. BOYER, S. J., *a publié dans l'*Osservatore Romano *du* 28. 9. 50 *un article dont la traduction parut dans* la Croix *du* 31. 9. 50 :

Le Dr Garbett, archevêque anglican d'York, dont le siège est, avec celui de Cantorbéry, la plus grande autorité de l'Eglise d'Angleterre (toutefois sous la suprématie du souverain), vient de développer sa pensée sur le dogme de l'Assomption de Marie, que le Souverain Pontife va définir le 1er novembre prochain.

Son discours, que résume le *Times* du 13 courant, est dirigé contre la définition. On comprendra qu'un catholique trouve bien des observations à faire sur les paroles du haut dignitaire anglican. Nous nous contenterons d'en énoncer l'une ou l'autre ; non point par esprit de polémique, mais bien plutôt pour mettre à jour les vrais points de divergence et contribuer ainsi à orienter les réflexions. C'est un des moyens sans doute de préparer pour l'avenir une meilleure entente.

Je remarque d'abord que les objections du Dr Garbett ne visent pas seulement l'opportunité de la définition ni même le fait de la définition, mais encore la réalité de l'Assomption. Il y a cependant des groupes anglicans qui croient à cette réalité et qui en célèbrent la fête. Ceux-là du moins ne sont pas plus troublés que les catholiques par l'absence du document historique sur la fin terrestre de la Vierge, et ils trouvent suffisante la lumière qui vient d'ailleurs. Des arguments qui sont tirés de la dignité incomparable de la Mère de Dieu, de la conservation miraculeuse de sa virginité, de la plénitude de sa grâce, de sa constante association aux mystères de son Fils, du jugement spontané du sens chrétien, sont-ils donc sans valeur et ne sont-ils pas, au contraire, aussi solides et définitifs que les paroles d'un témoin ? On les répète depuis au moins douze ou treize cents ans ; on les a récemment repris dans des écrits nombreux et de parfaite teneur scientifique : est-il juste de n'en pas tenir compte ?

Le Dr Garbett prononce que le pouvoir papal de donner une sentence définitive en matière d controverse est contraire à l'exemple de Jésus e à la pratique de l'Eglise primitive. Et cependan que de fois résonne dans l'Evangile la solennell parole : Et moi je vous dis !... Est-ce que tou pouvoir avait été donné au Fils, qui se proclam lui-même notre unique Maître, pour qu'il laiss les hommes dans tous les doutes où il les ava trouvés ? Ce n'est pas seulement de nos jour mais c'est aux jours lointains d'Athanase, qu l'évêque de Rome, Jules Ier (et le Dr Garbett sa que je pourrais monter plus haut), écrivait au évêques d'Orient : « Ne savez-vous pas que l'usag est que l'on nous écrive à nous d'abord et qu d'ici soit décidé ce qui est juste ? »

Les théologiens catholiques sont d'accord ave le Dr Garbett pour ne pas admettre de dogme nouveaux, si l'on entend pas là des dogmes qu ne se trouveraient d'aucune façon dans la Révéla tion annoncée par les apôtres. Mais s'ils s' trouvent implicitement et s'ils en sont ensuit dégagés sous la direction de l'Esprit-Saint, soi par la nécessité de combattre l'hérésie, soit pa l'utilité de mieux exposer la foi, soit encore pou satisfaire la piété des fidèles, y a-t-il rien en cel qui soit conforme tout ensemble à la richesse d révélé et aux exigences de l'esprit humain ?

Or, les Docteurs catholiques expliquent com ment la vérité de l'Assomption de Marie est impli citement contenue dans ce qui nous a été primi tivement enseigné sur la Mère de Dieu.

Il est vrai que pour que la connaissance de l vérité dogmatique se développe justement, un autorité infaillible est nécessaire. Le Dr Garbet semble admettre l'infaillibilité des premiers Père Pourquoi l'Eglise l'aurait-elle ensuite perdue, ell que son divin Epoux a promis d'assister jusqu' la consommation des siècles ? Et n'est-il pas évi dent que l'autorité revendiquée par le Dr Garbet pour son Eglise est insuffisante ? Si un archevêqu de Cantorbéry se trompe, dit-il, il sera repris pa les théologiens, contrôlé par le consentemen commun du clergé et du laïcat, et, s'il en es

tout se passe selon ces prévisions optimistes, ni le clergé, ni le laïcat, ni la Convocation, que je sache, ne sont infaillibles : comment saura-t-on que l'archevêque de Cantorbéry s'est vraiment trompé ?

Il serait si simple d'en croire l'Evangile et d'accepter avec les saints anglais Thomas More et John Fisher ce qui a été dit à Pierre : « Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. »

Autrefois l'Angleterre croyait déjà à l'Assomption

Sous ce titre, la Croix *publiait le même jour :*

L'hebdomadaire américain *Time,* ayant publié une attaque du Dr Fisher, archevêque anglican de Cantorbéry, contre la croyance des catholiques à l'Assomption de la Vierge Marie, Mgr Mc Carthy y fit insérer au numéro du 23 octobre 1950, en page 4, la lettre suivante :

M. le Dr Geoffrey Fisher, en attaquant le dogme de l'Assomption (*Time,* sept. 25), donne l'impression que l'Eglise catholique lance quelque chose de nouveau dans le monde chrétien. En réalité, l'Assomption de Notre-Dame possède une tradition ancienne et honorable dans l'histoire de l'Eglise, et l'Angleterre, dans le passé, donna son assentiment cordial à cette croyance.

Un des distingués prédécesseurs du Dr Fisher, l'archevêque Lanfranc, qui occupa le siège de Cantorbéry au XIe siècle, fit de l'Assomption de Notre-Dame une des principales fêtes du calendrier ecclésiastique. Le roi Alfred, qui gouverna l'Angleterre au IXe siècle, fit de l'Assomption de Notre-Dame une fête publique. Le sceau de Eton College, qui date de 1474, témoigne en faveur de l'Assomption ; sur ce sceau, Marie est représentée portée par six anges avec les armes d'Eton à ses pieds. Il est donc manifeste que la doctrine de l'Assomption n'était pas étrangère à l'Angleterre d'autrefois, quoi qu'il en semble maintenant à l'archevêque actuel de Cantorbéry.

Mgr THOMAS J. MC CARTHY.
Washington, D. C.

NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

Le R. P. GABEL, *rédacteur en chef, dans* la Croix 31. 10. 50, *a dit la joie de tous et le pieux hommage des lecteurs de la Bonne Presse dans ces glorieuses solennités :*

Quand, mercredi, les cloches de Saint-Pierre et des églises de Rome annonceront à l'univers que Pie XII, Pape, Vicaire de Jésus-Christ, Successeur de Pierre, a proclamé le dogme de l'Assomption, il y aura grande joie dans tout le monde catholique.

Mais, nous pouvons bien le dire, cette allégresse sera plus grande encore à *la Croix.*

Depuis ses origines jusqu'à ce jour, la Maison de la Bonne Presse et son quotidien, *la Croix,* ont été intimement associés à une famille religieuse placée sous le patronage et vouée au culte de Notre-Dame de l'Assomption. C'est de l'esprit que le P. d'Alzon avait donné à ses fils, les PP. Picard, Vincent de Paul, Bertoye, Merklen, que *la Croix* est née et qu'elle a vécu. Un esprit qui comporte avant tout l'affirmation, et, disons, la primauté du monde surnaturel dans lequel le mystère de l'Assomption nous introduit à un titre particulier.

Le Saint-Père va donc parler. Il va définir un dogme : c'est-à-dire le délimiter et l'imposer.

En cette circonstance, où s'affirmera solennellement son autorité doctrinale et son privilège d'infaillibilité, le Pape n'est pas l'individualité solitaire qui fulminerait de je ne sais quel Sinaï ses idées personnelles. Il est bien plutôt la conscience vivante et agissante de toute l'Eglise ; il est la voix de l'Eglise. Plus que jamais, il se sent solidaire de la hiérarchie et du peuple fidèle.

C'est l'Eglise elle-même qui est d'abord infaillible : n'a-t-elle pas reçu l'assurance qu'elle triomphera des assauts de l'enfer ? C'est parce qu'il est le Chef de cette Eglise infaillible que le Pape l'est dans sa propre personne.

Et nous voici donc, nous, catholiques, dans la mesure où nous demeurons de cœur et d'âme dans cette Eglise, ainsi que soumis au Pape, à l'abri de l'erreur. Une grande grâce et une exigence de fidélité, non pas un motif d'orgueil ou de légèreté ! Les uns ont toujours vécu dans la possession, les autres ont passé par les ténèbres ; mais tous ceux qui sont dans la lumière doivent quotidiennement marcher dans la certitude qu'à aucun instant cette lumière ne connaît de crépuscule. Il ne peut en être autrement, car notre Eglise est toujours celle du Christ, qui a les paroles de la vie éternelle et celle de l'Esprit qui nous révèle toutes choses.

O sainte Eglise, maîtresse de vérité, gardienne du dépôt, épouse fidèle, exécutrice du Testament jusqu'au dernier iota, plus vigilante que le scribe pour tirer du trésor les choses nouvelles et anciennes, je sais que ta parole est celle même du Christ ! Que me faut-il de plus pour croire que c'est vrai et que c'est opportun !

Depuis que, le 1er mai 1946, S. S. Pie XII a adressé à tous les évêques du monde une lettre où il leur demandait si l'Assomption pouvait être définie comme dogme et si eux-mêmes et leurs fidèles désiraient cette définition, une lente et profonde maturation scientifique s'est opérée. Mais, en même temps, sont apparus les motifs qui rendaient cette définition opportune.

Le Christ, certes, demeure au centre de notre rédemption et de notre destinée surnaturelle. Rien n'est changé à l'Evangile que prêchait saint Paul. Bien mieux, grâce au développement de la théologie et de la dévotion mariales, nous nous rendons mieux compte comment une simple créature peut, à sa manière et à sa mesure, être associée aux mystères du Christ : le mystère de sa personne, le mystère de la rédemption, le mystère de la gloire. N'est-ce pas l'essentiel du message de l'Apôtre ?

Déjà, Notre-Dame participe au ciel, dans son âme et dans son corps, à la gloire de son Fils : ressuscitée avec lui, glorifiée avec lui. Toute la cour céleste s'est portée à sa rencontre, multipliant ses joyeux *Ave Maria.*

Avions-nous besoin d'un plus pressant rappel de notre véritable destinée, à une époque où l'on nous demande d'aimer la terre, rien que la terre ? Les chrétiens ont peut-être prêté une oreille trop complaisante à cette invitation, et, s'ils croient encore au ciel, c'est parfois si mollement qu'ils donneraient l'impression de n'y plus croire. Ils voudraient d'abord s'assurer la possession de la terre, car cela, au moins, est certain et immédiat.

Marie montée au ciel nous rappelle à la réalité : elle nous indique et le terme et la route, et, de cette vallée de larmes, notre espérance monte plus ardente vers son trône de gloire : ô clémente, ô maternelle, ô douce Vierge Marie !

Samedi prochain, Sa Sainteté daignera couronner elle-même la statue de la Vierge, avec la couronne offerte par les lecteurs de *la Croix* et du *Pèlerin,* en présence des cardinaux, archevêques et évêques français, et des personnalités françaises se trouvant à Rome. Comment exprimer les sentiments de gratitude, de vénération, de fidélité qui envahissent nos âmes devant cet acte d'insigne bonté du Saint-Père ?

Dans le ruissellement des pierres précieuses coulent les larmes de joie et de douleur d'une foule de nos lecteurs ; à l'or de leurs alliances et de leurs vieilles pièces se mêlent leur fidèle amour et leur généreux sacrifice.

Cette couronne, magnifique pièce d'orfèvrerie, vaut surtout par ce qu'elle symbolise. Elle proclame la royauté universelle de Notre-Dame : Reine au ciel et sur la terre. Et, en nos jours troublés, nous confierons à la Reine de la paix cette paix trop compromise par les hommes.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1950

MERCREDI 27. — Mort, à Montpellier, à l'âge de 69 ans, de M. Raoul Labry, professeur de langue, littérature et civilisation russes à la Sorbonne, officier de la Légion d'honneur.

— Le Conseil général du Morbihan vote plusieurs subventions en faveur des établissements scolaires privés, et notamment 3 110 000 francs pour l'attribution de bourses aux élèves de l'enseignement public et privé, 4 millions pour les établissements d'enseignement technique, 1 500 000 francs pour les étudiants du Morbihan, et, enfin, 500 000 francs pour l'enseignement postscolaire ménager des écoles libres.

— Clôture, à Paris, du Congrès international de psychiatrie, où, pour la première fois dans l'histoire de la médecine mentale, a été tenté un bilan d'ensemble.

A L'ÉTRANGER. — A *Porto*, le général Franco et le président Salazar ont conféré avec le ministre portugais des Affaires étrangères, M. Paulo Cunha. Ces entretiens, commencés le 24 septembre, à Vigo (Espagne), ont porté sur la défense de la péninsule ibérique.

— Intervenant dans le grand débat général, M. Robert Schuman fait, devant l'Assemblée générale des *Nations Unies*, un exposé de la position française dans toutes les questions en litige.

— Le Conseil atlantique annonce sa décision de créer, dans le plus bref délai, une armée intégrée pour la défense de l'*Europe occidentale*.

JEUDI 28. — Pour maintenir les prix, le gouvernement décide l'importation massive de produits industriels et agricoles, l'arrêt de l'exportation de certaines matières premières et l'exercice de poursuites contre les stockeurs.

— Pour combattre les ennemis de l'intérieur, le gouvernement crée une force mixte, civile et militaire. Une garde territoriale se joindra à la gendarmerie, aux C. R. S. et aux bataillons de réservistes.

— Ouverture, à Paris, du Xe Congrès des Français de l'étranger, auquel participent près de 200 délégués venus de 40 pays.

— S. Exc. Mgr Pierre Pham Ngoc Chi, vicaire apostolique de Buichu (Nord-Viet-Nam), arrive à Paris, venant de Hanoï par la voie des airs.

— Constitution de la Commission d'étude des problèmes scolaires qui compte 26 membres, sous la présidence de M. Paul Boncour.

— Ouverture, à Paris, du XIVe Congrès des gynécologues et obstétriciens de langue française. 10 nations y sont représentées.

— M. Rogué, gouverneur du Tchad, est nommé gouverneur de Mauritanie.

A L'ÉTRANGER. — La *Yougoslavie* interdit le port du voile aux femmes musulmanes. Les délinquantes s'exposent à des peines de prison et à des amendes.

— L'*Indonésie* est admise à devenir membre de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci compte maintenant 60 membres.

— En *Autriche*, grèves tournantes pour protest[er] contre le récent accord des prix et des salaires.

— En *Corée*, libération de Taejon par l[es] troupes de l'O. N. U. Le gouvernement nord-coré[en] ordonne à son armée de se replier sur le 38e parallèle.

— Aux *Etats-Unis*, M. Robert Lovett est nomm[é] secrétaire adjoint à la Défense, où il succède [à] M. Stephen Early.

— Ouverture à *Torquay* (Angleterre) d'une Co[n]férence économique groupant un millier d'exper[ts] douaniers de 39 nations. Elle durera six mois.

VENDREDI 29. — Clôture, à Paris, du Congr[ès] national des aumôniers des établissements hosp[i]taliers, ouvert le 27.

— Mort, à Carcassonne, à l'âge de 53 ans, [du] poète et critique Joé Bousquet.

19 nov. 1950. — N° 1082. — Nouvelle série : N° 169

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. BERTEAUX.